

CRÉDIT FRANÇAIS, Paris (ancienne Banque Joseph Loste et Cie)

Honoré-Emmanuel-Joseph LOSTE, fondateur

Fils d'Antoine Étienne Charles Henri Loste et de Maria Rafaela de Goyriena.
Frère de William Loste, notaire à Bordeaux.

Marié, en septembre 1901, à Jeanne-Mary Pierre, fille de M. J.-B. Pierre, ancien chef du service des eaux de la Compagnie du canal maritime de Suez, et sœur de Charles Pierre, directeur des Sultanats du Haut-Oubangui et commissaire aux comptes du Crédit français (ci-dessous).

Affaires commerciales avec J. Calvet et C^{ie}, à Bordeaux (1886).

Banquier à Paris (juillet 1900).

Administrateur de la Compagnie nationale de tramways et d'électricité (juillet 1900)
et des Charbonnages de Nagy-Barod (Hongrie)(1905).

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908 (ministère des Affaires étrangères) :
participation [comme sous-ordre] à la première émission d'obligations de la Société du port de Rosario (juin 1903),

participation à la constitution de la [Compagnie électrique de la Guyane française](#) (oct. 1903),

deuxième vice-président de la Compagnie des Alpes bernoises (juillet 1906).

Membre du conseil de direction de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg (fév. 1910).

Administrateur de la Compagnie d'entreprises et de constructions (février 1911),
du [Crédit foncier du Brésil](#) (avril 1911).

vice-président du Crédit français (mai 1911),

administrateur du Credito Provinciale, à Milan (déc. 1911),

président de la Banque commerciale et foncière des Balkans (mars 1912),

administrateur de la [Compagnie de navigation Sud-Atlantique](#) (février 1914-1929),

président du Crédit français (mai 1914-mai 1920),

administrateur du Crédit nantais (1914-1917),

de la Société des Établissements Jonquères (métallurgie)(nov. 1915), transformés en Établissements industriels franco-roumains (juin 1916), puis liquidés (sept. 1918),

administrateur de la [Banque industrielle de Chine](#) (vers 1917 ?-29 janvier 1921):
[condamné à 300 fr. d'amende](#) (août 1923),

des Chantiers navals de l'Ouest (avril 1918),

des Chantiers industriels et maritimes de l'Adour (sept. 1918),

de la Société générale de forge et d'estampage de Paris (nov. 1918),

de la Société d'entreprise pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés (nov. 1919),

1/2

2/2
des Automobiles Bellanger (1920),
de la Société française de matériel maritime (juin 1920),
du Chocolat F. Marquis (août 1920),
et de la Société thermale des Abatilles (juillet 1925)

Yachtman émérite.
Décédé à Bordeaux, le 14 avril 1929.

ANTÉCÉDENTS

Compagnie nationale de tramways et d'électricité. — Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1900)

Suivant acte reçu par M^e Victor Moyne, notaire à Paris, le 5 juillet 1900, lequel acte fut modifié par celui du 1^{er} août M. Joseph Loste, rentier, demeurant à Paris, 59, rue de Miromesnil, a établi les statuts d'une société anonyme, conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893. La Société a pour objet :

La création ou la transformation, la construction, l'installation et l'exploitation en tous pays, de lignes de tramways, chemins de fer ou autres moyens de transport à traction électrique ou autre ; l'application et l'exploitation de l'électricité pour tous emplois agricoles, industriels, commerciaux ou autres ; l'obtention directe ou indirecte par voie de rétrocession, cession, apport, fusion ou alliance de toutes concessions se rapportant à l'objet de la société ; la construction d'usines et l'installation de transports de force et de distribution d'énergie électrique, la fourniture de l'énergie pour la force motrice et l'éclairage ; la participation par voie d'apport, de cession, de souscription, de fusion ou autrement dans toutes affaires ayant un objet similaire ou annexe à celui de la société ; la création de toutes sociétés filiales ; et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet de la société et pouvant concourir à l'exercice et au développement des entreprises sus-indiquées.

La société prend la dénomination de : Compagnie nationale de tramways et d'électricité.

Le siège de la Société est à Paris, 51, rue de Châteaudun.

La durée de la société est fixée à 75 années, à compter du jour de sa constitution définitive. MM. François-Léon Legrand, ingénieur, demeurant à Paris, 120, rue de la Tour, Jean Gaulmin, propriétaire, demeurant à Paris, 7, avenue Carnot, agissant au nom et comme administrateurs de la Société anonyme dite Compagnie nationale de Tramways électriques et autres, dont le siège social est à Paris, 51, rue de Châteaudun, apportent à la société :

Le bénéfice de tous contrats intervenus entre M. Gaulmin et la ville de Chalon-sur-Saône pour la concession d'un réseau de tramways urbains. Le droit de jouissance attaché au bénéfice de ladite concession et pour une durée égale à cette concession, d'un terrain d'une contenance de 1.000 mètres à Chalon-sur-Saône, rue d'Uxelles, à concéder par la ville pour l'installation des bureaux, remises du réseau de tramways de Chalon-sur-Saône et du Bourgneuf. La promesse de cession par M. Pierre-Joseph Maire

d'une propriété sise à Chalon-sur-Saône, avenue Boucicaut, lieu-dit « Sur l'Étang », d'une superficie de 34 ares 60 centiares et les bâtiments existant sur ledit terrain. La bénéfice de tous contrats intervenus, soit entre la société apporteur et la ville de Narbonne, soit entre la société apporteur et MM. B. Mir et Cie, précédents concessionnaires, pour l'établissement d'un réseau de tramways électriques urbains et suburbains. La promesse de cession par MM. B. Mir et Cie de leur matériel d'exploitation, et par M. Bonaventure Mir d'un terrain dénommé les « Trente Deniers », situé à Narbonne sur l'avenue de Paris, d'une contenance d'environ 3.000 mètres.

Le bénéfice de tous contrats intervenus entre le département de Saône-et-Loire et la Société apporteur pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne de Tramways de la gare de Chalon-sur-Saône à l'extrémité du Bourgneuf. La promesse de cession par M. Brosson de terrains situés commune de Chauvigny-sur-Siaule, de chaque côté de la rivière de la Siaule, sur une longueur d'environ 2 kilomètres pour l'établissement de toute usine en vue de production de l'électricité.

Le bénéfice de tous contrats intervenus entre la Société apporteur et M. Dominique Bernard pour l'exploitation de la concession à perpétuité décrétée d'utilité publique, de dériver du fleuve Turia (Espagne) sur le territoire de la commune de Ribarroja, 5.000 litres d'eau par seconde comme force motrice d'une usine d'électricité à créer.

La promesse de cession du bénéfice de tous autres marchés, traités conventions avec toutes villes, départements ou particuliers, passés ou à passer par la Société apporteur ou pour son compte sans autres charges pour la nouvelle société que celles incombant de ce chef à la société apporteur.

Le droit au bail de l'appartement au premier étage de la maison à Paris, 51, rue de Châteaudun, occupé par la Compagnie apporteur. Le mobilier et les fournitures de bureau, le matériel d'exploitation et les travaux en cours d'exécution, etc.

Les titres suivants : 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur, de la Compagnie des Tramways électriques de Vals-les-Bains ; 3.650 actions nouvelles de 100 fr. libérées de 25 fr., n° 4351 à 8.000 de la même Compagnie ; l'apport des concessions ou promesses de concessions obtenues ou à obtenir par la Société apporteur est fait gratuitement par celle-ci à la nouvelle Société ; l'apport du surplus des biens et droits apportés est consenti moyennant l'attribution de 20.000 actions de 100 fr. entièrement libérées de la présente société.

Le fonds social est fixé à cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune. Sur ces actions, il est attribué 20.000 actions libérées en représentation des apports tel qu'il est dit ci-dessus. Les 30.000 actions de surplus ont été entièrement souscrites et libérées du quart. Sur les bénéfices, il est prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° Un intérêt de 5 % sur le montant du capital dont les actions sont libérées ; 3° 10 % au conseil d'administration. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que ressemblée générale, sur la proportion du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires, sera réparti entre les actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : M. Jean Gaulmin, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Carnot, 7 ; M. François Léon Legrand, ingénieur, demeurant à Paris, rue de la Tour, 129 ; M. Dominique Bernard, industriel, demeurant à Marseille, Palais de la Bourse, 1 ; M. Jules Gilbert, banquier, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 161 et rue de la Pépinière, 19 ; et M. Joseph Loste, rentier, demeurant à Paris, rue de Miromesnil, 59. — *Petites Affiches*, 2 octobre 1900.

Suivant acte en date à Paris du 25 mars 1903, il a été formé une société en nom collectif à l'égard de M. Joseph Loste, demeurant à Paris, 86, avenue de Wagram, et plusieurs commanditaires. Cet société a pour objet toutes opérations d'achat et de vente de titres au comptant ou à terme, la constitution de toutes sociétés financières, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes opérations ordinaires de banque. La durée de la société est fixée à 10 années. Le siège social est établi à Paris, rue de Châteaudun, 57. La raison et la signature sociales sont : Loste et Cie. Le fonds social est de 275.000 francs. — *Petites Affiches*, 19 avril 1903.

Compagnie des Charbonnages de Nagy-Barod
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juin 1905)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 juin 1905)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 novembre 1905)

Ont été nommés administrateurs : ... Joseph Loste, 57, rue de Châteaudun ; comte Rodolphe de Maistre, propriétaire à Beaumesnil (Eure)...

Société Loste et Cie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 octobre 1905)

Constitution. — Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 9 août 1905, M. Joseph Loste, banquier, demeurant à Paris, rue Demours, 29 bis, a établi les statuts d'une société en commandite par actions ayant pour objet toutes opérations d'achat et de vente de titre au comptant ou à terme, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ; la constitution de toutes sociétés financières, industrielles ou commerciales ; la souscription d'actions ou d'obligations et toutes opérations de prêts, de cautions et avances ; ainsi que toutes opérations ordinaires de banque ou de finance. La raison et la signature sociales sont : J. Loste et Cie.

La durée de la Société sera de vingt années.

Le siège de la Société est à Paris, 57, rue de Châteaudun

Le fonds social est de 2.000.000 de francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 1.000 entièrement libérées ont été attribuées à la Société en commandite simple Loste et Cie, en représentation des apports faits par elle à la Société. Les 3.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Sur les bénéfices il sera prélevé : 5 % pour le fonds de réserve légale et une somme suffisante pour servir à toutes les actions ; 5 % d'intérêt. Après ces prélèvements et sauf la portion que l'Assemblée générale pourra affecter à la formation de réserves spéciales, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance, le surplus sera réparti comme suit : 50 % à la gérance et 50 % aux actionnaires. Il a été nommé un conseil de surveillance composé de quatre membres, dont les noms et adresses ne figurent pas dans la publication des statuts.

M. Joseph Loste. sus-nommé, sera seul gérant responsable. — (*La Loi*, 26 septembre 1905.)

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1906)

Syndicat de garantie du Loetschbergbau. — Bâle, 28 juin. — Le syndicat de garantie du Loetschbergbau (89 millions de francs) est composé de la maison Loste et Cie, de Paris, de la Société centrale du syndicat des banques de province et de Paris, de la Banque centrale de Berne, de la Banque des chemin de fer et de la maison Bernein et Cie, de Bâle.

Société J. Loste et Cie. — Augmentation de capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 août 1907)

D'un acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 20 juillet 1907, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire, du 20 avril 1907, a été effectuée par l'émission au pair de 8.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Le fonds social, qui était de 2.000.000 de francs, a été ainsi porté à 6.000.000 de francs et l'article des statuts 6 a été modifié en conséquence. — *Loi*, 27 août 1907.

ÉTAT DE MINAS-GERAËS
Emprunt 5 % or 1907 de 25 millions de francs.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 octobre 1907)

L'État de Minas-Geraes (États-Unis du Brésil) procède en ce moment à l'émission, au cours de 487 50, de 50.000 obligations de 500 fr. Cet emprunt est destiné principalement au développement de l'agriculture par la création d'une banque de Crédit agricole ; le surplus est destiné au rachat des garanties d'intérêts alloués aux chemins de fer et à tous les services d'utilité générale. Comme l'emprunt de 65.000.000 de francs émis en 1897, l'emprunt actuel est garanti par les ressources générales de l'État de Minas Geraes avec préférence et priorité sur tous les emprunts postérieurs. Il est inconvertible pendant 15 ans et remboursable en 35 annuités, par voie de tirage au sort de 1914 à 1949. Les titres sont délivrés munis du Timbre français ; donc nets d'impôts actuels en France ; l'emprunt est de plus affranchi de toutes taxes de la part de l'État fédéral du Brésil ou de l'État de Minas-Geraes.

De tous les États du Brésil, l'État de Minas Geraes est celui dont la population est la plus élevée (4.500.000 habitants) cette population est en progression rapidement croissante et a augmenté d'un tiers depuis 12 ans. La superficie de cet État est un peu plus grande que celle de la France et le sol se prête à toutes les variétés de production propres au Brésil ; le café y est une source importante de richesse et la culture des céréales y occupe de grandes étendues ; l'élevage y est aussi pratiqué. Quant au sous-sol, il renferme des minéraux variés : d'ailleurs le nom de Minas-Geraes signifie en français : mines générales.

Le développement économique de l'État est accusé par un réseau ferré de 3.886 kilomètres de longueur, dans lequel on remarque principalement la ligne de Bahia à Minas, qui donne à l'État de Minas-Geraes un débouché sur l'océan Atlantique, par le port de Caravellas. Au point de vue financier, on remarque que le budget de 1905 s'est soldé par 36.500.000 fr. de recettes contre 35.300.000 fr. de dépenses ; la dette actuelle, tant intérieure qu'extérieure, comporte un chiffre de 123.491.500 fr., soit 27 fr. seulement par habitant. D'ailleurs l'emprunt actuel est destiné à des dépenses productives et contribuera à activer le développement du pays.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent et jusqu'au 26 octobre, chez MM. J. Loste et Cie, banquiers, 58, rue de Châteaudun ; à la Société centrale du syndicat des

banques de province, 18, rue Lafayette ; et en province chez les banquiers membres du Syndical des banques de Province.

Les coupons seront payables le 15 mars et le 15 septembre à partir du 15 mars 1908, chez MM. Loste et Cie ainsi que chez tous les banquiers membres du syndicat des banques de Province.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'ÉDITIONS & DE PUBLICITÉ (*Le Droit*, 3 mars 1908)

Conseil d'administration :

.....
MM. BAUER (Louis), ingénieur, 20, rue Mogador, Paris ;
BENQUÉ (Élie), ingénieur, 16, rue Juliette-Lamber, Paris ;
CHAMEROT (Georges), associé de la maison John Jones et Cie, 31 *bis*, faubourg
Montmartre, Paris ;
COLLETTE (Pierre)¹, avocat, 178, boulevard Malesherbes, Paris ;
DEGUY (Alfred), ingénieur, 10, rue Desbordes-Valmore, Paris ;
Baron PACQUEMENT (Fernand), rentier, 5, rue de Messine. Paris ;
NORBERG (Charles), éditeur, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1908)

Sté nouvelle d'Éditions et de Publicité. — Appel de fonds. Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration dans sa séance du 15 juin 1908 a décidé l'appel du deuxième quart sur les actions de numéraire pour en effectuer le versement du 5 au 15 juillet 1908, à la banque J. Loste et Cie, 52, rue de Châteaudun, à Paris. — *Petites Affiches*, 20 juin 1908.

NOS ÉTUDES

BANQUE DE CRÉDIT HYPOTÉCAIRE ET AGRICOLE DE L'ÉTAT DE SAO-PAULO
(Brésil)
(*La Gazette de France*, 28 juin 1909)

.....
Il est un autre facteur de succès qui n'est pas non plus négligeable. Nous voulons parler du patronage de cette entreprise. Des banques de premier ordre, ainsi que les agents de change de Paris et de province, lui prêtent leurs guichets pour l'émission de ses obligations ; en Suisse, la Banque cantonale de Berne et la Banque commerciale de Berne ; en Belgique, la Banque de reports, de fonds publics et de dépôts ; au Brésil, la Banque de commerce et de l'industrie ; enfin, en France, les souscriptions sont dès à

¹ Pierre Collette (1860-1947) : ancien notaire, il pourrait représenter ici la maison Loste car il devient peu après directeur du Crédit français (1911), fonctions auxquelles il joignit celle d'administrateur à deux reprises (1912-1914 et 1922-1923). En outre, à titre personnel, administrateur (1909), puis vice-président et président (1935) des Étains de Kinta (Malaisie). Voir [encadré](#).

présent reçues par MM. J. Loste et Cie, banquiers, 52, rue de Châteaudun, établissement de crédit qui, en quelques années, a affirmé sa vitalité en attachant son nom à des entreprises de grande envergure qu'une direction active et éclairée a su mener à bien : on peut nommer, dans cet ordre d'idées, le Port de Rosario ², la Compagnie électrique de la Guyane française ³, le Chemin de fer des Alpes Bernoises, un Emprunt bernois 3 1/2 p. 100, par exemple.

On peut donc dire, en résumé, que l'émission des obligations de la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo, à quelque point de vue que l'on l'envisage, se présente sous des auspices favorables et réunit les meilleurs éléments capables de la faire bien venir du grand public.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE SAO-PAULO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1909)

Ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, MM. J. Loste et Cie, banquiers, à Paris, 52, rue de Châteaudun, et plusieurs importants établissements de crédit étrangers ouvrent actuellement leurs guichets à l'émission de 80.000 obligations de 500 fr. — 5 % or — de la Banque de Crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo.

CONSTITUTIONS
LA RÉSIDÉE
(*La Cote de la Bourse*, 12 août 1909)

Sté La Résidée, au capital de 200.000 fr. divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport attribuées aux apporteurs. — Objet : La fabrication, le traitement, la vente et le commerce de tous produits chimiques, notamment des produits résineux ou com posés oxydes désignés sous le nom de « Mélange nitré » ou « Mélange oxidé », produits qui recevront désormais la dénomination de Résidée.—Siège social provisoire à Paris, 52, rue de Châteaudun [= maison Loste & Cie]. — Conseil : MM. E. Foucault, V. Lecoq, A. Ducoulombier, H. Collette ⁴ et Ch. Peyredieu du Charlat. — Statuts déposés chez M^e Laroze, notaire à Bordeaux, et publiés dans la *Loi* du 11 août 1909.

CONGO FRANÇAIS
Emprunt 3 % garanti par le Gouvernement de la République française.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 octobre 1909)

² Création argentine d'Hersent et de Schneider dans laquelle le Crédit français n'eut qu'un rôle marginal.

³ En faillite depuis le 1^{er} décembre 1908 !

⁴ Henri Alexandre Collette (1869-1936) : frère cadet de Pierre. Marié à Jeanne Sophie Louise Duriez Huit enfants dont Alice (M^{me} Carlo Toché, polytechnicien, administrateur de sociétés, président des Tramways de Tunis. Voir [encadré](#)). Polytechnicien, ingénieur des poudres, licencié en droit. Ingénieur aux mines de Meurchain, administrateur délégué des Distilleries des Moères, de Rexpode et d'Allennes à Seclin, administrateur de La Résidée (ci-dessous), des Mines de fer de la Haute-Deûle (1910), liquidateur de la maison J. Loste et Cie (1911), administrateur des Charbonnages d'Ekatherine (1920), de la [Société industrielle forestière et minière](#) du Proche-Orient (1924), de la Société des alcools Lesaffre Frères (1924)...

La Société Centrale des Banques de province (20, rue Lafayette) et la maison J. Loste et Cie (52, rue de Châteaudun) procèdent en ce moment au placement de 34.266 obligations de 500 francs 3 % qui représentent la première tranche d'un emprunt de 21 millions de francs, que le Gouvernement général de la Colonie du Congo Français a été autorisé à réaliser, avec la garantie de l'État, par la loi du 12 juillet 1909 et le décret du 10 septembre 1909.

Cet emprunt constitue la seule dette de la Colonie du Congo français et a pour but de la doter d'un outillage suffisant pour lui faciliter la mise en valeur de ses richesses naturelles. Les dépenses qui seront effectuées avec le produit de l'emprunt seront donc productives.

Les garanties dont cet emprunt est entouré sont spécialement définies dans l'article 4 de la loi du 12 juillet 1909 qui est ainsi conçu :

L'annuité nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt autorisé par la présente loi, sera inscrite parmi les dépenses obligatoires de la Colonie.

Le paiement en sera garanti par le Gouvernement de la République Française.

Si besoin est, il y sera pourvu au moyen d'une subvention extraordinaire de l'État, au Gouvernement général du Congo, subvention dont le montant sera fixé par les lois annuelles de finances, après examen de la situation financière de la Colonie et des ressources qu'elle sera susceptible d'affecter au paiement de l'annuité venant à échéance.

D'autre part, les coupons et le capital lui-même de cet emprunt sont exemptés de tout impôt, comme il ressort de l'article 9 du traité d'emprunt qui est ainsi rédigé :

Tous impôts dont les coupons et les titres seraient, dans le présent et dans l'avenir, frappés, tant en France que dans la Colonie du Gouvernement du Congo français, seront à la charge de celle-ci.

Ces obligations sont émises à 452 50 (soit 90 50 %, jouissance du 1^{er} novembre 1909. Elles sont remboursables en 50 ans, de 1910 à 1959 par vote de tirages au sort.

On doit donc remarquer que leur rendement ressort à 3,31 % nets, sans tenir compte de la prime de remboursement de 47 fr. 50 dont la valeur est très appréciable, car le remboursement au pair de 500 francs commencera dès l'année prochaine.

Les promoteurs, en faisant ressortir cet avantage insistent d'ailleurs, en outre, sur la grande sécurité offerte par l'emprunt puisqu'il est garanti à la fois par le gouvernement du Congo et l'État français.

Banque privée de Saint-Petersbourg
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 février 1910)

Saint-Petersbourg, 1^{er} février. — (De notre correspondant particulier). — La nouvelle direction de la Banque privée de commerce de Saint-Petersbourg est composée de MM. A. Davidoff, T. Lombardo, G. Bousquet, le vicomte de Breteuil, J. Loste, N. Smirnoff, Kochb et B. Poléjaieff. Ont été nommés membres du conseil : MM. le comte Olivier d'Ormesson, A. Bardi de Fourto, P. Collette, M. Pollac, Stchitoff, Tswyleff, Hennert.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1910)

Syndicat de recherches, société au capital de 200.000 francs divisé en 200 actions de 1.000 fr. Siège social à Paris, 52, rue de Châteaudun. — Objet : la recherche et l'étude de toutes concessions minières. — Conseil : MM. Amouroux, d'Arnoult, Bernard, Bieuvaux, Bourlet, Charpentier, Collette, Colson, Delauné, Delcourt-Haillot, Dubois, Dupont, Escalle, Gauthier, Lecocq, Lemaître, B. de Maistre, G. de Maistre, Messier et Vincent. — Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Affiches parisiennes » du 25 mai 1910.

Chemins de fer de la Furka
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1910)

Le [Crédit mobilier français](#) vient, de concert avec la maison J. Loste et Cie, et avec un groupe de banques suisses, comprenant notamment la Banque cantonale et la Banque commerciale de Berne, de procéder à la constitution d'une société anonyme suisse ayant pour objet la construction et l'exploitation des Chemins de fer de la Furka, qui doivent mettre en relation directe les vallées du Rhône et du Rhin.

CONSTITUTIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 février 1911)

Cie d'entreprises et de constructions (C.E.C.), au capital de 100.000 fr., divisé en 200 actions de 500 francs chacune. — Siège social à Paris, 52, rue de Châteaudun. — Conseil : MM. J. Loste, P. Collette et A. Ducoulombier. — Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Petites Affiches » du 13 février 1911.

CRÉDIT FRANÇAIS (mai 1911)

Joseph-Athanase dit *Paul* DOUMER, président (mai 1911-mai 1914)

Né à Aurillac (Cantal), le 22 mars 1857.

Fils de Jean, employé des chemins de fer [en fait : Jean Doumerg, agent voyer, métreur et communal], et de Victorine David.

Marié, en 1878, avec Blanche Richel, fille d'un inspecteur primaire de l'instruction publique.

Huit enfants : Fernand (1879-1972), saint-Cyrien (1899-1901), licencié endroit (1905), commissaire aux comptes de la [Banque française de l'Afrique équatoriale](#) (suite à son mariage avec Madeleine Despret), Marcel (ép. Jeanne Cattelain, fille de J.-B Cattelain, administrateur du Bon Marché et de la raffinerie Say), René, André, Armand (tous quatre mpf 14-18), Hélène (M^{me} Pierre Émery), Lucile (M^{me} Crété), Germaine (M^{me} le docteur Lemaire).

Au cours d'une longue carrière politique, il fut gouverneur général de l'Indo-Chine (1897-1902) et président de la République (1931-1932). Député de l'Aisne (1888-1889), puis de l'Yonne (1891-1896), et à nouveau de l'Aisne (1902-1910). Battu en 1910, il entre dans les affaires :

président de la Compagnie générale d'électricité (juillet 1910), il conserve cette fonction en 1912, malgré son élection comme sénateur de la Corse, la retrouve après deux démissions en 1917 et 1921 lors de ses nominations comme ministre d'État, puis comme ministre des finances, périodes pendant lesquelles il n'est pas remplacé, et ne l'abandonne qu'après son élection à la présidence du Sénat, en 1927.

Président de la Compagnie générale radiotélégraphique (avril 1911) et de l'Énergie électrique de Catalogne (Energia electrica de Catalunya)(nov. 1911)(filiales de la CGE).

En outre :

Président de l'Union minière et métallurgique de Russie (nov. 1910-début des années 1920) : holding créé par la Société générale pour affermer l'exploitation de Makeewka et de la Société générale des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Russie.

Président de la Chambre syndicale des fabricants et des constructeurs de matériel pour chemins de fer et tramways (mai 1911).

Président du Crédit français (mai 1911-mai 1914).

Président des Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff (juillet 1911-juillet 1912).

Mêlé aux négociations autour des [Chemins de fer orientaux](#) (déc. 1913).

Administrateur des Glaces et verres spéciaux du Nord de la France (Boussois), dirigées par le beau-père de son fils aîné Fernand,

et des Laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence (la « Providence belge »)(1923-1927) : usines à Marchienne-au-Pont (Belgique), Rehon (Meurthe-et-Moselle), Hautmont (Nord), etc.

De janvier 1921 à janvier 1922, il est confronté comme ministre des Finances à la faillite de la [Banque industrielle de Chine](#), dont son bras droit, puis successeur au Crédit français, Joseph Loste, était devenu administrateur.

Assassiné à Paris, le 7 mai 1932.

Alfred-Paul-Joseph DUCOULOMBIER, administrateur-directeur

Né à Lille, le 28 octobre 1876.

Fils de *Victor* Joseph Ducoulombier, imprimeur, zouave pontifical, et de Pauline Marie Josèphe Caron.

Marié à Lille, le 8 juin 1903, avec Marie Allard, également fille d'un zouave pontifical. Dont Pierre, Paul (1912-1920), Joseph (1913-1989).

Directeur d'assurances.

Fondé de pouvoir de la Banque Loste.

Son représentant au conseil de la Résidée : produits chimiques à base de résineux (1909).

et de la Société française de chemins de fer en Toscane (1910).

Directeur et (1911-1914, puis de nouveau à partir de 1922) administrateur du Crédit français :

administrateur de la Compagnie d'entreprises et de constructions (février 1911),

du Crédito provinciale de Milan (déc. 1911),

de la Banque commerciale et foncière des Balkans

et de la Banque russo-française (1912)

Directeur du Crédit du Rhône et du Sud-Est (1913),

Administrateur de la Société d'industrie houillère de Petromariewsky (1913).

Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est Brésilien (1931).

Chevalier de la Légion d'honneur : lieutenant (réserve) à la section de mitrailleuses du 23^e rég. de dragons : officier d'élite ayant donné, en toutes circonstances, la preuve des plus belles qualités militaires. A tenu tête, avec sa section de mitrailleuses, à une très violente attaque ennemie, luttant jusqu'à la dernière limite. Grièvement blessé, a refusé de se laisser emporter pour assurer le sauvetage du matériel (*JORF*, 25 juin 1918).

Inhumé en 1950 au Père-Lachaise.

Crédit français

(*Le Capitaliste*, 4 mai 1911)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 mai 1911)

(*Le Journal des finances*, 6 mai 1911)

L'assemblée générale constitutive de la Société du Crédit français, dont le capital de 25 millions de francs a été souscrit sous les auspices de la maison J. Loste et Cie, a eu lieu le 1^{er} mai sous la présidence de M. Paul Doumer.

Le conseil d'administration est composé en outre de MM. J. Loste (vice-président de la Compagnie du Chemin de fer des Alpes bernoises), vice-président ; J. Danon, négociant au Havre ; A. Davidoff, président de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg ; A. Ducoulombier, directeur de banque ; A. Fondère⁵, président du conseil de la Compagnie des Messageries fluviales du Congo ; [Rodolphe] de Maistre,

⁵ Alphonse Fondère (1865-1930) : président des Messageries fluviales du Congo. Voir [encadré](#).

propriétaire ; M. Prévost ⁶, ancien ingénieur des manufactures de l'État ; Saint-Olive ⁷, président du conseil de surveillance de la banque J. Loste et Cie.

Crédit français
Assemblée générale constitutive
(*Gil Blas*, 15 mai 1911)

C'est le mardi 2 mai qu'a eu lieu, sous la présidence de M. Paul Doumer, et en présence d'une importante assistance, l'assemblée générale constitutive de la Société Crédit français, dont le capital de 25 millions a été souscrit sous les auspices de la maison J. Loste et Cie. Le conseil d'administration est composé de MM. Paul Doumer, ancien ministre des finances, président ; J. Loste (vice-président de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises), vice-président ; et de MM. J. Danon, négociant au Havre ; A. Davidoff, président de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg ; A. Ducoulombier, directeur de la Banque J. Loste et Cie ; [A. Fondère, président du conseil de la Compagnie des Messageries fluviales du Congo](#) ; de Maistre, propriétaire ; M. Prévost, ancien ingénieur des manufactures de l'État ; F. Saint-Olive, président du conseil de surveillance de la Banque J. Loste et Cie.

Les personnalités de MM. Paul Doumer et J. Loste caractérisent l'importance de la nouvelle société, et il n'est pas douteux que le Crédit français n'occupe bientôt une place marquante parmi nos établissements de crédit.

On connaît l'importance des opérations financières et des grands travaux entrepris et menés à bonne fin par MM. J. Loste et Cie. Il suffira de citer :

La mise sur pied de toute l'œuvre du Loetschberg et la création de la Cie du chemin de fer des Alpes bernoises (27 millions d'actions et 42 millions d'obligations) dont le tunnel du Loetschberg qui vient d'être achevé, dans des conditions si remarquables, met en communication les chemins de fer suisses et italiens par le Simplon et assure un débouché des plus importants aux chemins de fer du nord et de l'Est de la France.

La souscription pour cette affaire a été réalisée par la maison J. Loste et Cie avec d'importants groupes financiers ; il en a été de même pour les affaires suivantes :

L'emprunt de 25 millions de francs (obligations 5 %) de l'État de Minas Geraes 1907 ;

La création de la Banque de Crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo, jouissant d'une garantie de 6 % de l'État de Sao-Paulo et par laquelle MM. J. Loste et Cie ont émis 50 millions de francs ;

[L'emprunt de 17 millions de francs du Congo français, garanti par le gouvernement français](#) ;

Enfin, la reconstitution de la Banque de Commerce privée de Saint-Pétersbourg à un capital actions de 32 millions de francs.

Finances de la Ville de Rio-de-Janeiro
(*Gil Blas*, 30 mai 1911)

⁶ Peut-être le romancier Marcel Prévost, ancien ingénieur des Tabacs.

⁷ Eugène-François Saint-Olive (Lyon, 29 janvier 1863-Paris, rue de Constantine, 3, 28 octobre 1917) : Fils de Lambert Anatole Saint Olive, substitut du procureur, et de Louisa Wilhelmine Jackson. Marié en 1890 avec Marguerite Collart-Dutilleul, fille d'un conseiller référendaire à la Cour des Comptes. Chevalier de la Légion d'honneur : attaché à la direction du protocole au ministère des affaires étrangères. A collaboré activement à l'organisation des fêtes de l'Exposition de 1900 (*JORF*, 10 octobre 1900). Premier secrétaire d'ambassade.

[...] Plusieurs groupes financiers d'Angleterre et de France sont depuis longtemps sur cette affaire. On signale, d'une part., la banque anglaise Samuel Montagu et, de l'autre, la Banque Loste et Cie, qui auraient offert 250 millions en 4 %, au taux de 88 % (84 % net) avec garantie de l'impôt foncier.

Il paraîtrait même que le groupe irait jusqu'à 300 millions, afin de permettre à la ville d'achever, sans retard, les travaux les plus urgents. [...]

CONSTITUTION

Crédit français,

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mai 1911)

Société au capital de 2.7 millions de fr. divisé en 50.000 actions de 500 fr. chacune. — Siège social à Paris, 52, rue de Châteaudun. — Conseil : MM. J. Danon, A. Davidoff, P. Doumer, A. Ducoulombier, A. Fondère, J. Loste, de Maistre (comte Rodolphe), E.-M. Prévost, E.-F. Saint-Olive. — Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris et extrait publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1911.

Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo

(*Gil Blas*, 19 juin 1911)

[...] La Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espírito Santo (Brésil) est concessionnaire à Victoria, capitale de l'État, de tous les services publics.

L'activité de la banque est ainsi assurée dans les meilleures conditions. C'est ce qui a lieu d'ailleurs pour un établissement analogue, la « Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo » créée il y a deux ans par la **maison J. Loste et Cie**, et dont les obligations cotées sont à 490 fr. en Bourse de Paris.

La cote officielle sera demandée à Paris, Anvers et Rio-de-Janeiro. Les souscriptions sont reçues à Paris, au **Crédit français, 52, rue de Châteaudun** ; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon ; à la Banque Transatlantique, rue Mogador. En province, chez tous les banquiers, correspondants et agents de change. En Belgique, au Crédit Anversois. En Suisse, à la Banque Cantonale de Berne.

Le paiement des souscriptions doit avoir lieu à raison de 100 fr. en souscrivant, jusqu'au 26 courant, date de la clôture, et de 376 fr. à la répartition le 30 juin.

Si les demandes dépassent le nombre des titres mis en souscription, il y aura réduction.

DISSOLUTIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1911)

J. Loste et Cie (Banquiers). — Décision de l'assemblée extraordinaire du 29 mai 1911. M. J. Loste a été nommé liquidateur et MM. A. Pépin Lehalleur et H. Collette, co-liquidateurs. — « La Loi », 30 juin 1911.

Banque russo-turque*

(*Gil Blas*, 27 septembre 1911)

La Banque de commerce Russo-Turque récemment constituée, ouvrira ses guichets, à Saint-Pétersbourg, dans le courant du mois prochain.

On dit que le groupe financier français, ayant à sa tête MM. Paul Doumer et J. Loste, participe à cet établissement de crédit avec un capital de 3.000.000 de roubles.

Nouvelles entreprises industrielles franco-russes
(*Gil Blas*, 18 octobre 1911)

Un représentant de la maison de banque J. Loste Loste et Cie de Paris vient d'arriver à Saint-Pétersbourg pour examiner sur place les projets d'entreprises industrielles nouvelles préparés par la Banque privée de Saint-Pétersbourg et pour l'exécution desquels elle demande la collaboration de capitaux français. Ces projets concernent la construction d'un chemin de fer dans l'Oural et d'une usine d'électricité dans la province baltique.

INTRODUCTION AU COMPTANT DE LA BOURSE

Crédit français (Société au capital de 25 millions de francs (pouvant être porté à 50 millions de francs) divisé en 50.000 actions de 500 fr. chacune, avant son siège social à Paris, 52, rue de Châteaudun).

Notice sur la constitution.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1911)

MM. J. Loste et Cie banquiers, 52, rue de Châteaudun, à Paris, ont, conformément à la loi du 30 janvier 1207, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 27 mars 1911, une notice sur la constitution du Crédit français, société formée pour une durée de 50 années, à compter du 2 mai 1911, et ayant pour objet principal : toutes opérations de banque, d'escompte, de change, de crédit, etc.

Cette notice fait connaître que le capital social est divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune, lesquelles ont été toutes souscrites à la constitution de la Société (actuellement ces actions sont toutes entièrement libérées) et que le conseil d'administration aura droit à 10 % du solde des bénéfices après constitution de réserves et fonds de prévoyance, et la distribution d'un intérêt de 5 % sur le capital libéré des actions.

La notice fait savoir ensuite que les assemblées générales se tiendront annuellement dans le lieu indiqué par la convocation dont l'avis sera inséré 20 jours au moins avant la réunion dans un journal d'annonces légales de Paris.

Il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts du Crédit français, déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, le 3 février 1911, ont été publiés dans la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1911.

Ils font connaître notamment, article 25, que le conseil d'administration est d'ores et déjà autorisé à porter le capital à 50 millions de francs : article 46 que l'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le 1^{er} exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 31 décembre 1911.

Le conseil d'administration de la Société, qui comprend 9 membres au moins et 15 au plus, est actuellement composé de MM. Paul Doumer, président ; J. Loste, vice-

président ; J. Danon ; A. Davidoff ; A. Ducoulombier ; A. Fondère ; de Maistre ; Prévost ; Saint-Olive.

(N D. L. R.).

Suivant décision de la Chambre syndicale des agents de change, publiée par la *Cote de la Bourse et de la banque* dans son numéro du 20 novembre 1911, les actions du Crédit français sont admises, à dater d'aujourd'hui, aux négociations de la Bourse au comptant, 1^{re} partie du bulletin de la Cote.

CREDITO PROVINCIALE DE MILAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1911)

Le Crédito provinciale de Milan, dont le capital vient d'être doublé et porté à 10.000.000 de lire, par les soins du Crédit français, a nommé comme nouveaux administrateurs les représentants de cette banque : MM. J. Loste, A. Ducoulombier et Eschasseriaux. La première réunion du conseil s'est tenue à Milan, la semaine dernière. Le « Crédito Provinciale » possède 25 succursales dans le Nord de l'Italie. On parle de la prochaine introduction sur le marché de Paris des titres de cet établissement.

Chemin de Fer des Alpes Bernoises
(Le Loetschberg)
émission actuelle de 46.000 obligations 1^{re} hypothèque de 500 francs 4 %
(*Gil Blas*, 17 janvier 1912)

À Paris. - Au Crédit français...

LES VALEURS D'ACTUALITÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 février 1912)

La Bourse a accueilli favorablement l'introduction au marché officiel à terme des actions du CREDIT FRANÇAIS déjà cotées au comptant. Constituée le 2 mai dernier au capital de 25 millions de francs, le Crédit français a absorbé la maison J. Loste et Cie, très honorablement connue sur la place. Les personnalités de MM. Paul Doumer et J. Loste, qui en assument la direction, caractérisent déjà suffisamment l'importance de l'établissement, dont l'activité s'est immédiatement manifestée par deux affaires d'émission d'obligations, dont celle toute récente du Chemin de fer des Alpes Bernoises, et par diverses participations prises dans des affaires de chemins de fer ou de banques.

Les actions du Crédit français se sont traitées aujourd'hui de 552 à 555.

CRÉDIT FRANÇAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1912, p. 1)

Le conseil d'administration du Crédit français dans sa séance de mardi dernier, a nommé deux nouveaux administrateurs : M. Allard, entrepreneur de travaux publics et

associé du groupe d'entrepreneurs du Loetschberg, et M. Pierre Collette, déjà directeur du Crédit français.

Ces nominations devront être ratifiées par l'assemblée générale qui aura lieu le 26 mars prochain.

À ce propos, on peut annoncer que les résultats des sept premiers mois d'exercice du Crédit français procureront un bénéfice suffisant pour distribuer 5 % sur les versements opérés par les actionnaires et constituer en même temps un fonds de réserve important.

CRÉDIT FRANÇAIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 février 1912, p. 8)

Depuis le 1^{er} février dernier, les 50.000 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées du Crédit français, qui se négociaient déjà au comptant, ont admises aux négociations à terme au Parquet de la Bourse de Paris.

Les derniers cours cotés atteignent 555 francs. Le bon accueil fait à ces titres et leur excellente tenue nous donnent l'occasion de reparler du Crédit français, qui a été constitué le 2 mai 1911, au capital de 25.000.000 de francs.

Le Crédit français, dès sa constitution, a complété, par la création de la Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espirito-Santo, l'organisation bancaire dont il dispose dans l'Amérique du Sud. En obtenant pour ces institutions des garanties d'État, en attachant à leur direction des éléments en majorité français, le Crédit français leur a apporté toutes les garanties de succès désirables.

En Suisse, le Crédit français, continuant l'œuvre de la maison J. Loste et Cie, vient de procéder, avec succès, à l'émission des obligations destinées à la construction de la ligne Moutiers-Longeau, qui complète la ligne du Loetschberg et la met en communication plus directe avec le réseau français.

Le Crédit français a également porté ses efforts en Russie où, après le succès obtenu par la reconstitution de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg, il va procéder à la création d'une nouvelle banque sous le nom de Banque Russo-française, dont les statuts viennent de recevoir l'approbation du ministre des Finances du gouvernement impérial russe.

Cette année même, le Crédit français a poursuivi les études de lignes de chemins de fer en Russie et en Sibérie, et procédera, de concert avec de grands établissements russes, à l'émission des capitaux nécessaires à la construction de lignes déjà concédées et à la constitution de compagnies dont les obligations jouiront de la garantie de l'État russe.

En Italie, le Crédit français s'est largement intéressé à l'augmentation de capital de la Societa Italiana di Credita Provinciale, nouvelle dénomination de la Banca di Busto Arsizio qui, par des distributions de dividende atteignant 13 % du capital versé et par la constitution de fortes réserves, s'est classée parmi les établissements financiers italiens les plus appréciés.

Le Crédit français va, sous peu de jours, en collaboration avec des établissements bulgares et russes, créer une nouvelle banque sous le nom de Banque commerciale et foncière des Balkans, qui est appelée à jouer un rôle important dans les affaires balkaniques.

L'activité du Crédit français porte déjà ses fruits, et les résultats d'un premier exercice de 7 mois, clos le 31 décembre dernier, comportent un bénéfice suffisant pour distribuer 5 % sur le montant versé des actions, amortir les frais de premier établissement et constituer en même temps un fonds de réserve important.

Crédit français
(*Le Capitaliste*, 28 mars 1912)

Le Crédit français se retrouve à 565.

La première assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 26 mars, sous la présidence de M. Doumer, président du conseil d'administration. L'exercice clos le 31 décembre dernier avait commencé le 2 mai et ne comportait par conséquent que huit mois. Les opérations effectuées pendant ce temps ont donné de bons résultats, malgré la période d'atonie et de trouble traversée par le marché de Paris par suite de la situation internationale.

A l'actif du bilan, les disponibilités immédiates représentent 23.624.031 fr. contre un passif exigible de 19.129.095 fr. Au 31 décembre 1911, il restait à libérer sur le capital actions 11.373.750 francs.

Le compte de profits et pertes présente, déduction faite de tous frais généraux et de toute participation aux bénéfices, un solde de 1.462.621 fr.

Le dividende, calculé à raison de 5 % sur le montant des actions libéré en 1911, a été fixé à 7 fr. 54 par action. Une somme de 366.901 fr. est consacrée à l'amortissement total des frais de premier établissement ; la caisse des retraites des employés reçoit 40.000 fr. ; la réserve extraordinaire est dotée de 500.000 fr. Le solde, 105.539 francs, a été reporté à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} mai prochain, sous déduction des impôts.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes et la répartition.

Charles PIERRE, commissaire aux comptes

Né à Alexandrie (Égypte), le 10 janvier 1865.
Frère de Jeanne-Mary (M^{me} Joseph Lose).
Explorateur.
Directeur, puis (juin 1907) administrateur des [Sultanats du Haut-Oubangui](#) (1907),
Décédé à Segry (Indre), le 5 nov. 1942.

Conrad *Joseph* de PREVOST-SANSAC DE TRAVERSAY,
commissaire aux comptes

Né à Évreux, le 8 novembre 1864.
Fils de François Ernest de Traversay et de Berthe de Postel.
Frère de Guy de Traversay (1866-1937), journaliste de *L'Intransigeant* tué à Majorque par les fascistes.
Marié, en 1896, avec Maria Luisa Manuela de Acevedo (1872-1919). Dont :
Thérèse (baronne de Grotthus-Gernandt), Anne-Marie et Berthe (M^{me} Jacques du Bos).

Administrateur de la Société anonyme des Gisements d'Eclance (Aube)(juin 1898),
de l'éphémère [Société algérienne de construction](#) (1900-1903),
fondateur et actionnaire de la Société parisienne de céramique (1901)(suite des
Gisements d'Eclance),
Actionnaire du Crédit du Canada (300 titres)(1911),
Commissaire aux comptes du Crédit français (1911-1922),
Administrateur de la Société franco-canadienne d'études commerciales et
industrielles (1915),
de la Compagnie électro-mécanique de Montreuil (février 1919),
de la Société de Matériel de construction (juin 1919),
de la Société d'exploitation des Carrières de Rochefolle, par Saint-Varent (Deux-
Sèvres)(janvier 1920),
de la Banque de l'Union régionale, à Tours (février 1920),
des Usines chimiques du Pecq (juin 1920),
du [Comptoir du Maroc occidental](#), Casablanca (1922),
de l'Union syndicale privilégiée (août 1923) : opérations en Tchécoslovaquie,
de l'[Union syndicale financière](#) (1923),
et de Perles et Pierres Fines Hindamian (1924)
Commissaire aux comptes de la [Compagnie foncière et agricole du Maroc](#).

Chevalier de la Légion d'honneur (10 février 1930) comme trésorier (1916), puis
président du Comité d'action de l'Union des aveugles de guerre.

Crédit français ⁸
Assemblée générale ordinaire du 26 mars 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 avril 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. P. Doumer, président ; J. Loste, LH, vice-président ; Danon, A. Davidoff, Ducoulombier, A. Fondère, E. de Maistre, M. Prévost, off. LH, Saint-Olive, LH, [Félix] Allard, LH, P. Collette, administrateurs.

Directeur général : M. J. Loste.

Directeurs : MM. Ducoulombier et Collette.

Commissaires des comptes : MM. de Croze, Charles Pierre, de Traversay.

Siège social : à Paris, 52, rue de Châteaudun.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, conformément aux prescriptions des statuts, les comptes du premier exercice social du Crédit français.

Cet exercice n'a qu'une durée de huit mois, ayant commencé le 2 mai 1911, date de la constitution de notre Société, pour se terminer le 31 décembre suivant. Malgré sa courte durée, malgré la période d'atonie et de trouble du Marché financier de Paris que nous avons traversée et dont la situation internationale était la cause, les résultats obtenus nous paraissent de nature à vous donner satisfaction.

D'ailleurs, les difficultés diplomatiques et les inquiétudes qu'elles ont un moment fait naître, la nécessité même de recourir à l'importation de façon inusitée pour l'alimentation du pays en suite de mauvaises récoltes, n'ont heureusement pas arrêté le développement économique de la France. L'activité de l'industrie est restée remarquable et nos réserves d'or n'ont pas été entamées. Le taux de l'escompte et des reports est demeuré modéré, tandis qu'il s'élevait notablement dans la plupart des grands pays étrangers.

Les opérations de notre Etablissement, au cours de l'année 1911, ont pu s'effectuer dans de bonnes conditions.

La plus importante de celles auxquelles nous avons procédé a été la création de la Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espirito-Santo, et l'émission de 40 millions de francs d'obligations de 500 fr. 5 % de cette société. Adoptant la formule établie par MM. J. Loste et Cie en 1909, pour la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo, nous avons assuré à la nouvelle institution une direction en majorité

⁸ Ancienne banque J. Loste et Cie transformée en société anonyme en 1911 pour une durée de 50 années.

Capital : 25 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 500 francs, inscrites à la cote officielle au comptant depuis le 22 novembre 1911 et à terme, depuis le 1^{er} février 1912.

Cours du 29 mars 1912:

Actions entièrement libérées fr. 567

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

1° 5 % pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le quart du capital social ;

2° Toute somme que l'assemblée générale déciderait d'affecter à la création de fonds de prévoyance ou de réserves spéciales ;

3° La somme suffisante pour payer aux actions un premier dividende de 5 % sur le montant du capital libéré et non amorti.

Le soldé est réparti : .

10 % au conseil d'administration;

90 % aux actions.

française et obtenu la garantie de l'État d'Espirito-Santo pour les intérêts des actions et l'amortissement intégral des obligations.

La Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espirito-Santo, a, dès le début, pris en mains la direction des services publics de la ville de Victoria, capitale de l'État, et, en même temps, par l'intermédiaire d'une Société locale de construction fondée sous ses auspices, elle a aidé à la mise en œuvre des travaux de viabilité et de construction de maisons qui doivent amener l'essor rapide de la Ville.

La Banque s'est, en même temps, organisée dans les autres branches de son activité, et nous augurons bien de l'avenir de cette affaire. L'émission des obligations a parfaitement réussi ; ces titres sont cotés au Parquet de la Bourse de Paris.

Nous avons pris une part importante dans l'augmentation, réalisée en 1911, du capital de la Banque de Commerce Privée de Saint-Pétersbourg. Cette société, reconstituée en 1909 au capital de 12 millions de roubles, par MM. J. Loste et Cie, et d'autres établissements et maisons de Banque de Paris, a porté son capital à 20 millions de roubles. L'opération a obtenu un grand succès. Les actions de la Banque jouissent d'une faveur marquée près du public, et les résultats de l'exercice 1911 permettent d'espérer un dividende intéressant. Nous mentionnons pour mémoire que, dans les premiers mois de 1912, nous avons participé à une nouvelle augmentation du capital de la Banque privée de Saint-Pétersbourg.

Le Crédit français a assuré l'augmentation du capital de la Banque Italienne de Busto-Arsizio, qui a pris le nom de Societa italiana di credita provinciale. En effectuant cette opération, nous croyons avoir contribué à accroître l'influence française à Milan, ayant fait réserver, dans le conseil d'administration et dans la Direction de la Société, une place importante à l'élément français. La Busto-Arsizio occupait, depuis près de quarante ans, une situation prospère en Lombardie, et l'opération réalisée se trouve justifiée par le bon renom que rétablissement s'était acquis dans toute l'Italie. Bien que distribuant des dividendes atteignant 13 %, il avait pu mettre en réserve une portion importante de ses bénéfices, et, à ce jour, son bilan se présente avec un capital de 10 millions de lire et 7 millions de lire de réserves.

Le Crédit français a encore participé, avec d'autres établissements, au placement de diverses affaires financières réalisées au cours de l'année 1911, sur le marché français.

Nous citerons notamment : les obligations de l'Emprunt du gouvernement fédéral argentin 4 1/2 % 1911 ; l'augmentation du capital à 20 millions de francs du Crédit Anversois ; la constitution de la Société Belge de Banque, au capital de 10 millions de francs, fondée à Bruxelles avec des patronages puissants ; l'emprunt 4 % de 50.000 obligations de la Société anonyme Industrielle-foncière ; l'Emprunt hellénique de 110 millions de francs 4 % ; l'Emprunt impérial chinois 5 % de 10 millions de livres sterling.

Enfin, tous nos soins ont été apportés à la bonne marche des affaires créées par MM. J. Loste et Cie, dans lesquelles nous avons conservé des intérêts. Les travaux de la Compagnie du Chemin de fer des Alpes bernoises, qui s'avancent rapidement, et seront terminés dans les délais impartis, ont été, en particulier, suivis avec attention. Comme vous le savez, le percement du tunnel du Loetschberg s'est achevé au commencement de 1911, et l'œuvre se complète par la décision qu'a prise la Compagnie d'entreprendre, dès maintenant, la construction du raccourci Moutiers-Longeau, prévu par la convention franco-suisse de 1907, et qui rattachera plus étroitement le Loetschberg aux réseaux français de l'Est et du Nord. Un contrat a été passé avec la Compagnie, pour l'émission des nouveaux capitaux nécessaires à cette entreprise (émission réalisée avec un plein succès dans les premiers jours de l'année 1912), et nous avons fait assurer la construction de la ligne avec souterrain, de Moutiers à Longeau, par le groupe des Entrepreneurs du Loetschberg.

Les opérations de la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo, dont le développement se poursuit dans de bonnes conditions, ont été suivies de près. Il en est de même de celles de la Banque hypothécaire du Brésil qui, dans les derniers

jours de 1911, a vu confirmer, par un acte des Pouvoirs publics du Brésil, les avantages dont elle jouissait déjà, et qui constituent pour elle une situation privilégiée.

En dehors des affaires financières proprement dites, le Crédit français a poursuivi le développement de ses opérations de banque. Il a été procédé à l'organisation de nouveaux services, pour permettre de mieux répondre aux besoins d'une clientèle toujours grandissante. Enfin, nos efforts se sont portés sur l'augmentation du nombre de nos correspondants en France et à l'étranger ; nous avons comme programme de diriger de plus en plus notre activité vers le développement de ces relations.

L'augmentation des services et du personnel a conduit à envisager l'agrandissement des locaux occupés rue de Châteaudun, et nous comptons, au cours de cette année, opérer une heureuse transformation de l'immeuble, de nature à donner toute satisfaction au public et à permettre l'extension des services de l'établissement.

Nous tenons à rendre hommage au zèle de notre personnel, dont le dévouement mérite l'éloge, surtout en raison de la surcharge exceptionnelle de travail résultant de la nouvelle organisation de nos services. Nous avons voulu reconnaître ce dévouement en préparant la création d'une Caisse de retraites que nous vous demandons de doter d'une première mise de fonds de 40.000 francs, prélevée sur les bénéfices de l'exercice 1911.

Les membres du conseil d'administration ont tenu eux-mêmes à s'associer à cette création en abandonnant au profit de la caisse une somme de 11.825 francs, représentant le reliquat non distribué de la somme que vous avez allouée au conseil pour les jetons de présence de l'exercice 1911.

Le bilan que nous vous présentons met sous vos yeux le résumé de la situation au 31 décembre.

À l'actif, les disponibilités immédiates, espèces en caisse et dans les Banques, portefeuille, effets, comptes de reports et comptes-courants divers représentent 23.624.031 fr. 70, contre un passif exigible de 19.129.095 fr. 18. Vous remarquerez qu'au 31 décembre 1911, il restait à libérer, sur le capital-actions, 11.373.750 francs.

Les frais de constitution de votre Société, les frais d'aménagement et d'installation, de mise en état des locaux, d'achat de matériel et de mobilier, figurent encore à l'actif pour 366.901 fr. 28. Nous vous proposons d'amortir de suite et intégralement cette somme.

Le compte de profits et pertes, enfin, présente, déduction faite de tous frais généraux et de toute participation aux bénéfices, un solde de 1.462.621 fr. 36. Nous vous proposons de répartir ce solde de la manière suivante:

5 % à la réserve légale	73.131 06
Dividende de 7 fr. 54 par action, calculé à raison de 5 % sur le montant libéré en 1911	377.000 00
Amortissement des frais de premier établissement	366.901 28
Dotations de la Caisse de Retraites	40.000 00
Réserves extraordinaires	500.000 00
Reste comme report à nouveau	105.589 02
Total égal	<u>1.462.621 36</u>

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} mai prochain, sous déduction des impôts.

Nous vous demandons d'approuver la nomination que votre conseil a faite, de deux nouveaux administrateurs : M. [Félix] Allard, chevalier de la Légion d'honneur, entrepreneur de travaux publics, dont la personnalité vous est bien connue, et qui, par

son expérience des affaires, nous apportera un concours précieux, et M. Pierre Collette, déjà directeur de notre société.

Vous consentirez certainement à ces choix.

Vous voudrez bien ensuite désigner vos commissaires-censeurs pour l'exercice 1912, et fixer leur rémunération.

Nous vous demandons enfin de donner à vos administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et l'article 30 de nos statuts.

RAPPORT DES COMMISSAIRES [...]

DISSOLUTIONS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 août 1912)

La Résidée. — À dater du 25 juillet 1912. MM. V. Lecocq, 145, boulevard Magenta, et H. Collette, 5, rue de Tenremonde, à Lille, liquidateurs. — « La Loi », 20 août 1902.

ÉCHOS (*Le Journal*, 2 février 1913)

Nous apprenons avec plaisir la nomination au poste de sous-directeur du Crédit français de M. Gaston Hausser. À la *France économique et financière*, dont il était le président administrateur délégué, M. Hausser avait fait preuve d'une réelle maîtrise en la science aussi ingrate que délicate des finances. Il ne s'était pas moins distingué à la direction des études de la Société centrale des banques de province.

CRÉDIT FRANÇAIS (*L'Information financière, économique et politique*, 8 avril 1913)

On dément la nouvelle qui a été mise en circulation relativement à la prétendue démission de M. Doumer comme président du conseil du Crédit français.

REVUE HEBDOMADAIRE DE MARCHÉ (*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1913)

Le Crédit français, toujours très actif, tant au comptant qu'à terme, clôture à 559. Cet établissement place en ce moment les obligations des chemins de fer russes d'Akkerman. Il tiendra son assemblée le 28 avril ; mais va doubler auparavant son capital de 25 à 50 millions, comme le permettent les statuts. Les actions nouvelles seraient émises à 528 fr. 50 ; les actionnaires bénéficieraient d'un droit de souscription sur la base de deux nouvelles actions pour 5 anciennes jusqu'au 24 courant ; ceci n'absorbera donc que 20.000 titres et il en restera 30.000 ; c'est que cette augmentation de capital est destinée, pour une forte part, à racheter la majorité des actions de la [Banque commerciale et industrielle](#).

Celles-ci sont traitées en dernier à 1.010 francs. L'exercice se termine le 31 décembre et l'assemblée se tiendra le 17 avril ; il y a eu en 1912 une légère diminution des bénéfices nets qui ne s'élèvent qu'à 1.356.581 francs contre 1.528.284 francs l'année précédente ; mais le dividende sera sans doute maintenu à 40 francs, ce qui n'exige que 680.000 francs.

Quant au Crédit Français, l'exercice 1912 est le premier durant lequel il ait travaillé, d'un bout à l'autre, avec son capital entièrement libéré de 25 millions ; il donne, comme pour 1911, 5 % à ses actions, mais ceci représente cette fois 25 francs par titre et exige 1.250.000 francs au lieu de 377 000 francs répartis pour le premier qui n'avait eu qu'une durée de huit mois ; mais les bénéfices nets s'élèvent à 1.889.344 fr. contre 1.462.621 fr. et il suffira de dire que le total du bilan est passé de 50 à 80 millions pour montrer que le Crédit français n'a pas perdu son temps en 1912. Il a pour président M. Paul Doumer et pour vice-président M. Loste ; cette augmentation de capital se fera avec le concours de la Société Générale qui a de gros intérêts dans la Banque commerciale et industrielle ; le président de celle-ci, M. Chapsal, entrera d'ailleurs au conseil d'administration de la Générale ; cette fusion, plus ou moins complète, témoigne d'un rapprochement entre le groupe Doumer-Loste et la Générale.

Crédit français
(*Gil Blas*, 19 avril 1913)

Le Crédit français a récemment décidé de doubler son capital qui sera ainsi porté à 50 millions de francs, entièrement versés. L'opération sera réalisée le 26 avril prochain par l'émission de 50.000 actions nouvelles de 500 fr. offertes, jouissance 1^{er} janvier 1913. à 528 fr. 50.

Dans le prix d'émission sont compris 8 fr. 50 qui représentent l'intérêt couru à 5 % l'an, depuis le début de l'année en cours. De la sorte les actions nouvelles et anciennes auront des droits identiques sur les produits de l'année 1913. Un droit de souscription à raison de deux actions nouvelles pour cinq anciennes est réservé jusqu'au 24 avril aux actionnaires actuels du Crédit français. Pour profiter de ce droit, la production des titres anciens devra être effectuée à l'appui de la souscription.

En dehors de cette souscription irréductible, les actionnaires et toute autre personne peuvent présenter des souscriptions réductibles. Le prix de 528 fr. 50 devra être versé à raison de 153 fr. 50 en souscrivant et les 375 fr. restant seront à payer pour le 10 mai 1913 au plus tard.

Les ressources fournies par l'augmentation de capital faciliteront la réalisation des nombreuses affaires que le Crédit français a en préparation. Le prix auquel les nouveaux titres sont offerts est spécialement avantageux si l'on considère les résultats déjà obtenus par le Crédit français et ceux qu'il obtiendra du fait de son activité, ses relations et son organisation.

CRÉDIT DU RHÔNE ET DU SUD-EST
(*BALO*, 28 avril 1913)

Pas encore de bilan. — Société en formation.

Le fondateur : Crédit français, Paris, rue de Châteaudun, 52.

Directeurs : Collette, Ducoulombier.

Crédit français
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Paul Doumer, président du conseil d'administration, assisté de MM. Debriche et don Sepian [comte de Brèche et Saint-Olive], scrutateurs, et de M. Collette, en qualité de secrétaire.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes.

LES RÉOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1912 tels qu'ils sont présentés par le conseil ;

2° Confirmation de la nomination de M. Max Girard, comme administrateur. Quitus de la gestion de M. Davidoff ;

3° Nomination de MM. de Croze, Ch. Pierre et de Traversay, commissaires des comptes, et fixation de leur rémunération individuelle à 1.200 francs ;

4° Autorisations prévues suivant art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Crédit français
(*Le Capitaliste*, 1^{er} mai 1913)

.....
L'assemblée donne *quitus* de sa gestion à M. Davidoff, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur du Crédit français.

IV. L'assemblée générale nomme commissaires-censeurs pour faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1913, dans les conditions prévues par l'article 32 des statuts, MM. de Croze, Charles Pierre, de Traversay.

Elle fixe la rémunération de chacun des commissaires à la somme annuelle de 1.200 fr.

.....

Crédit français
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire du Crédit français qui avait à prendre connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1912, s'est tenue le 28 avril dernier, sous la présidence de M. Paul Doumer, président du conseil d'administration.

Toutes les résolutions présentées ont été approuvées et le dividende a été fixé à 25 francs par action de 500 francs payable à partir du 1^{er} mai aux caisses du Crédit français, sous déduction des impôts.

Les bénéfices bruts de 1912 qui était la première année complète de 12 mois, ont atteint 2.740.979 fr. 84 ; déduction faite des frais généraux et allocations statutaires, le bénéfice net ressort à 1.889.344 fr., somme sur laquelle le dividende de 5 % n'absorbe que 1.250.000 francs. La réserve extraordinaire est dotée de 500 000 francs, de telle sorte qu'au total les réserves atteignent actuellement 1.162.000 francs.

Le rapport du conseil signale le développement des relations du Crédit français avec la province et différents pays étrangers susceptibles, du fait de leur développement économique, de donner lieu, à l'avenir, à des opérations intéressantes.

En 1912, le Crédit français a participé à la plupart des grandes émissions qui ont eu lieu en France : entre autres aux obligations de l'Ouest-État, de la Ville de Paris, du Crédit foncier, de l'industrielle Foncière, de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique, etc. ; il a également participé à l'augmentation de capital de la Compagnie générale électricité.

Le rapport du conseil mentionne encore que ces jours derniers, le Crédit français a utilisé l'autorisation qu'il avait de porter le capital à 50 millions ; l'opération a reçu le meilleur accueil.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Max Girard, ancien président de la chambre des agrées près le tribunal de commerce de la Seine.

Crédit français

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1913)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Paul Doumer, président du conseil d'administration, assisté de MM. le comte de Brèche et Saint-Olive, scrutateurs, et de M. Collette, en qualité de secrétaire.

Plus de 65.000 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée de l'acte notarié dressé par M^e Dufour, le 7 mai 1913, relatif à l'augmentation de capital de 25 à 50 millions décidée par une assemblée antérieure.

Société d'industrie houillère de Petromariewsky

(Société des Charbonnages réunis de Petromarievka et de Varvariapol).

(Société russe au capital de 4.500.000 roubles, divisé en 45.000 actions de 100 roubles, ayant son siège social à Saint-Pétersbourg, 17, canal de Catherine).

Notice sur la constitution :

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mai 1913)

MM. Collette et Ducoulombier, et le Crédit français, 52, rue de Châteaudun, ont, pour se conformer à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 11 novembre 1912, une notice sur la constitution de ladite Société

Crédit français

(*Le Temps*, 29 septembre 1913)

Le Crédit français est à 502.

La Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, qui bénéficie du patronage de cette banque, vient de publier les recettes perçues pendant le mois d'août, premier mois d'exploitation locale de la ligne du Lötschberg. Les recettes marchandises ont presque triplé par rapport à celles d'août 1912, où une courte section seule du réseau était ouverte.

Alors que l'accroissement du kilométrage en exploitation n'est que de 133 %, celui des recettes totales est de 159 %. Depuis le 18 de ce mois, la ligne du Loetschberg est ouverte au service international avec trois express quotidiens dans chaque sens.

Crédit français
(*Le Capitaliste*, 13 novembre 1913)

Le Crédit français dénote une meilleure tendance à 453, 458 et 469. La baisse de ce titre avait été provoquée par le bruit de la démission de M. Doumer, président du conseil ; mais cette nouvelle, qui a déjà circulé à plusieurs reprises, n'a pas été confirmée. Quoi qu'il en soit, cet établissement, comme toutes les banques d'affaires de second ordre qui tirent le plus clair de leurs profits des émissions et des placements de titres, doit traverser en ce moment une période assez difficile.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Crédit français
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1913)
(*La Cote de la Bourse, Le Journal des débats*, 29 novembre 1913)
(*Le Capitaliste*, 4 décembre 1913)

Le conseil d'administration du Crédit français, réuni sous la présidence de M. Paul Doumer, a appelé aux fonctions de directeur général de l'établissement M. Henri Terrel, directeur de la Société française de banque et de dépôts à Anvers. M. J. Loste, vice-président du conseil d'administration, remplira les fonctions d'administrateur délégué.

Société du Chemin de fer d'Akkerman
Société russe au capital de 1 million de roubles,
ayant son siège social à Saint-Pétersbourg
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1913)

Notice sur la constitution
Le Crédit français*, à Paris, 52, rue de Châteaudun, émetteur en France des obligations de la Sté du Chemin de fer d'Akkermann, a, pour se conformer à la loi du 30 juin 1907, fait insérer au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 31 mars 1913, une notice sur la constitution de ladite Société

.....

LES CHEMINS ORIENTAUX
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 décembre 1913)

Les pourparlers se poursuivent à Vienne entre les représentants des groupes autrichiens et français, suivis avec la plus vive attention par les milieux politiques. En principe, la constitution de deux sociétés, l'une franco-austro-serbe, l'autre austro-franco-grecque, paraît ne pas soulever de difficultés. Mais M. Doumer, représentant du groupe français, rencontre des obstacles dans la question de l'attribution du capital des

nouvelles sociétés. Alors qu'il propose le partage par tiers entre l'Autriche, la France et la Serbie ou la Grèce, l'Autriche revendique la moitié du capital dans chacune des sociétés. Aux termes de l'accord qui se prépare, l'industrie française et l'industrie austro-hongroise se partageraient les commandes du réseau, dans la proportion de 55 à 60 % pour la première et 40 à 45 % pour la seconde. Enregistrons le bruit d'après lequel M. Doumer serait chargé à Vienne, en outre de sa mission financière relativement aux Chemins orientaux, d'une importante mission politique.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 276 :

Crédit français

Conseil : P. Doumer, J. Loste, J. Danon, A. Ducoulombier, A. Fondère, de Maistre, M. Prevost, Saint-Olive, Allard, P. Collette.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

[Émission d'un emprunt chinois]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mars 1914)

Le [Banque industrielle de Chine](#), le Crédit français, la Société centrale des banques de province mettent en souscription, le 7 avril prochain, 150.000 obligations 5 % or, de 500 francs, d'un emprunt de la République chinoise, destiné à la construction du port de Poukou (Pukow) sur le Yang-Tse-kiang, en face de Nankin et à divers travaux d'édilité à exécuter à Pékin, pour l'établissement de tramways, d'éclairage électrique, des services d'eau, etc. [...]

Crédit nantais

(*Le Temps*, 23 mars 1914)

Le Crédit nantais, dont les liens avec le Crédit français viennent d'être renforcés par la nomination, comme administrateur, de M. J[oseph] Loste, vice-président du Crédit français, va être en mesure, pour l'exercice 1913, de porter à 5 1/2 % son précédent dividende de 5 %.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Crédit français

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Paul Doumer, président du conseil d'administration, assisté de MM. M. Bénard et de Briche, scrutateurs et de M. Hausser secrétaire.

.....

Crédit français

(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1914)

Les actionnaires du Crédit français se sont réunis en assemblée générale le 28 avril, au siège social, à Paris, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Malgré les conditions défavorables de l'année 1913. les résultats obtenus ont permis de fixer le dividende à 25 francs, comme l'an dernier, après amortissements nécessaires.

Les comptes au 31 décembre 1913 présentent un solde répartissable de 3 millions 311.711 fr. 58, contre 1.889.314 fr. 76 en 1912.

Au sujet des conditions dans lesquelles s'est écoulé l'exercice, le rapport signale les concours apportés à divers établissements de province en France, dont le capital représente 31 millions. Il indique aussi la situation favorable des banques étrangères auxquelles le Crédit français s'est intéressé : la Société Italiana di Credito Provinciale, qui distribue 13 % ; la Banque de commerce russo-française, qui porte pour 1913 son dividende de 6 à 6 1/2 % ; la Banque commerciale et foncière des Balkans, qui entrera vraisemblablement dès cette année, dans l'ère des dividendes ; la Banque de crédit hypothécaire et agricole de Saô Paulo, qui peut donner pour 1913 un dividende de 6 % contre 5 % précédemment.

Le dividende est. payable à partir du premier mai, à raison de 24 francs net par action nominative, de 22 fr. 73 par action au porteur ancienne et de 23 fr. 37 par action au porteur nouvelle.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme nouveaux administrateurs, de MM. Marc Varenne et de Lalande, ancien ministre plénipotentiaire de France au Brésil.

Crédit français
(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 mai 1914)

Les graves événements qui se sont déroulés en Orient pendant l'année 1912, ont contribué à troubler l'Europe en 1913 et les marchés financiers ont traversé une période des plus difficiles. Il en est résulté un resserrement général du crédit et une dépréciation des valeurs sur tous les marchés. La plus grande partie des affaires en préparation a été arrêtée.

Malgré ces conditions défavorables, le Crédit français a obtenu l'an dernier des résultats en nouvelle et sensible amélioration sur les précédents, grâce à l'extension de son champ d'action ,tant en province qu'à l'étranger.

Comme nous l'avons annoncé, les bénéfices nets de 1913 s'élèvent à 2.773.554 57 contre 1.783.755 74 en 1912, soit, d'une année à l'autre, une plus-value de près d'un million de francs. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible atteint 2.811.711 58 contre 1 million 889.344 76.

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 28 avril dernier, a voté la répartition d'un dividende qui sera de 5 %, soit 25 fr. par action, comme précédemment, mais ce dividende s'applique également aux 50.000 actions nouvelles émises au cours de l'exercice et créées jouissance du 1^{er} janvier 1913.

Au solde disponible de l'exercice a été ajoutée une partie de la prime nette d'émission des actions nouvelles, soit 500.000 fr., ce qui forme un bénéfice à répartir de 3.331.711 58. Ce bénéfice a reçu l'affectation suivante, comparaison faite avec 1912 :

	1912	1913
Réserve légale	89.187 75	138.677 72
Dividende de 25 francs	1.250.000 00	2.500 000

Fonds prévoyance personnel	12.000 00	10.000 00
Réserve extraordinaire	500.0004	625.000 00
À reporter à nouveau	38.157 01	33.033 86
	<u>1.889.344 76</u>	<u>3.311.711 58</u>

Le dividende est mis en paiement depuis le 1^{er} mai courant.

Le Crédit français s'est appliqué, en 1913, à élargir sa sphère d'action dans la province, et il a continué à apporter, à des banques de différents départements, le concours de ses capitaux et de ses relations, soit pour développer celles qu'il avait créées antérieurement, soit pour aider à la formation de nouvelles banques locales.

Les établissements de province auxquels le Crédit français a apporté son concours représentent un capital nominal de 31 millions.

Cette politique a été suivie à l'étranger.

En Italie, le Crédit français est intéressé dans le capital de la Societa italiana di Credito Provinciale, nouvelle raison sociale de l'ancienne Banque de Busto-Arsizio, qui existait depuis 1873, et cette banque continue à se développer dans des conditions satisfaisantes.

La Société italienne de crédit provincial dispose actuellement de 84 succursales, agences et bureaux ; ses dépôts, dépôts et correspondants, ont passé de 61.263.000 lire en 1911 à 113.406.000 lire en 1913, et malgré l'augmentation de son capital, qui a été porté, en 1913, également avec l'aide du Crédit français, de 10 à 15 millions, son dividende a été maintenu, dans le dernier exercice, à 13 % de son capital nominal.

En Russie, la Banque de commerce russo-française, constituée également par le Crédit français, a pu, dès son premier exercice de sept mois, en 1912, distribuer un dividende de 6 %. Cette année, son dividende a été porté à 6 1/2 %. L'extension de ses opérations l'a forcée, en novembre 1913, à porter son capital initial de 5 à 10 millions de roubles.

Ses relations eu Russie ont permis au Crédit français de participer à plusieurs opérations intéressantes, entre autres, à l'émission des obligations du chemin de fer d'Akkerman.

En Bulgarie, la Banque commerciale et foncière des Balkans, dont le siège est à Sofia, malgré la grave crise qu'a traversée ce pays, a pu conserver une excellente situation. Le second exercice de la Banque des Balkans se solde par un léger excédent de bénéfices.

En janvier 1913, le Crédit français a assuré la réalisation d'un emprunt de 40 millions de francs pour la Ville de Bahia.

Il a également suivi de près, au Brésil, la marche des banques qu'il y avait créées et qui fonctionnent sous le contrôle de leurs États respectifs et avec leur garantie.

La Banque de Crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao Paulo, grâce à l'impulsion que lui ont donnée ses dirigeants français et brésiliens, n'a pas eu à faire appel à la garantie de l'État pour son dernier exercice. Elle a augmenté son dividende et l'a porté à 6 %. Dès que la situation du marché aura pu s'améliorer, le Crédit français compte lui apporter les ressources nouvelles nécessaires à son plein développement.

La Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espirito-Santo, dont les obligations jouissent de la garantie inconditionnelle de l'État, a poursuivi le programme tracé au début de ses opérations. Elle a aidé à l'essor et à l'embellissement de la ville de Victoria, capitale de l'État, en créant et en améliorant ses divers services publics, dont le rendement bénéficiaire progresse. Elle a aussi contribué à l'établissement de différentes industries qui fourniront à l'État d'Espirito-Santo de nouvelles sources de revenus. La Banque devra faire appel à la garantie jusqu'à ce que le rendement de ces diverses créations ait atteint un chiffre suffisant. Dans son dernier message, le président de l'État

signalait expressément l'obligation de prévoir, dans le budget, l'inscription régulière des sommes à verser du fait de cette garantie.

En Suisse, a été officiellement inaugurée, au mois de juin dernier, la ligne du Chemin de fer des Alpes Bernoises. Les résultats du trafic des premiers mois laissent espérer que, bientôt, la ligne du Lötschberg pourra occuper la place à laquelle elle a droit parmi les grandes routes des Alpes, et devenir la principale voie d'accès du Simplon, dont elle est le complément indispensable.

Les travaux de la ligne de Moutier-Granges qui comportent la construction d'un tunnel de 8 kilomètres à travers le Jura bernois, se poursuivent avec activité, malgré de très grandes difficultés d'exécution. Dans un an, au plus tard, ce complément de la ligne du Lötschberg sera achevé ; il servira à la relier directement aux chemins de fer de l'Est français, et à constituer la grande ligne de Calais-Milan, sur des réseaux à grande vitesse.

Les travaux du Chemin de fer de la Furka sont à la veille d'être terminés, ce qui va permettre d'ouvrir cette ligne, en partie, à l'exploitation dès juillet 1914, c'est-à-dire avant la date prévue. Ce chemin de fer, qui servira de trait d'union entre les principales lignes de touristes de la Suisse, doit être appelé à avoir des résultats en rapport avec son utilité.

Signalons encore que la Compagnie d'Entreprises et de Constructions, chargée de l'exécution des premiers quais verticaux de Bordeaux, a poursuivi l'exécution de ces travaux, qui vont être terminés prochainement dans des conditions satisfaisantes.

Le Crédit français a participé, en 1913, aux principaux placements qui ont été présentés sur le marché par d'autres établissements, parmi lesquels nous citerons les emprunts suivants : 5 % Bolivie ; 3 % Japon ; 5 % Chinois ; 4 % Chemins de fer de l'Etat Français ; 4 1/2 % Chemin de fer Russes (embranchements mer Noire, Semiretchinsk, etc.) ; 5 % or Province de Buenos-Aires ; 3 1/2 % Foncières à lots ; 5 % Banco el Hogar Argentino ; Bons du Trésor de Sao Paulo 5 % ; Bons 6 % Mexicains ; bons 6 % Helléniques.

Enfin, le Crédit français a passé, avec la [Banque industrielle de Chine](#), des conventions qui lui permettent de poursuivre avec elle un programme d'affaires intéressant.

L'accroissement des affaires et des relations du Crédit français s'est traduit, en 1913, par des augmentations intéressantes du mouvement des principaux comptes, dont voici le résumé :

	1912	1913
Caisse (entrées et sorties)	1.263.816.745 86	3.953.096.838 44
Banque et banquiers	788.880 575	2.164.481.186 97
Clients	1 001.377.175	2.391.966 099 13
Portefeuille-effets	322.322 999 54	444.624.712 36
Négociations	10.270.820 88	178.755.355 70

Nous ne reviendrons pas sur les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1913, que nous avons publiés et commentés dans notre numéro du 21 avril dernier. Rappelons simplement que le capital social est actuellement de 50 millions de francs, par suite de l'émission, en avril 1913, de 50.000 actions nouvelles de 500 fr.

Après une courte discussion, l'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice 1913. Elle a donné quitus de leur gestion à MM. Ducoulombier

et Collette, administrateurs démissionnaires, et a confirmé la nomination de MM. Marc Varenne et de Lalande en qualité d'administrateurs.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 30 mai 1914)

Crédit français, 340 fr. On annonce que M. Doumer a officiellement donné sa démission de président du conseil d'administration de cette société, pour rentrer dans la politique active.

JOSEPH LOSTE, PRÉSIDENT

COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI

Société anonyme au capital de 12.000.000.

5, rue de La Rochefoucauld, Paris.

(Les Annales coloniales, 20 décembre 1914).

Pour pouvoir assister à la réunion, les propriétaires d'actions au porteur devront en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant l'assemblée :

.....
Crédit français, 52, rue de Châteaudun, Paris [qui se substitue à la [Banque commerciale et industrielle](#)],

Crédit français

(L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1915)

L'assemblée générale annuelle du Crédit français s'est tenue, au siège social, le 20 mai courant, à deux heures et demie, sous la présidence de M. J. Loste.

Les bénéfices nets de l'exercice clos le 31 décembre dernier se sont élevés à 3.380.277 fr. 73, que le conseil a proposé d'affecter à des amortissements à concurrence de 2.338.018 fr. 84, le surplus étant reporté à nouveau.

L'assemblée a donné quitus de leur gestion à MM. Paul Doumer, J. Danon et M. Prévost, administrateurs démissionnaires, et a confirmé la nomination faite par le conseil d'administration, comme administrateur, de M. Léopold Mabilieu.

Les résolutions proposées, tendant à l'approbation pure et simple des comptes et des rapports, ont été adoptées à l'unanimité.

Crédit français

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1916

(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1916)

Assemblée sous la présidence de Joseph Loste, vice-président.

.....

La liquidation de quelques participations financières, dont le solde tombe de :
5.843.871 fr, 06 en 1914
à 4.710.087 fr. 56 en 1915, a grossi votre Portefeuille-Titres qui figure au bilan de 1915 pour 44.774.486 fr. 87.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que nous avons réalisé, dans des conditions avantageuses, postérieurement à la clôture de l'exercice 1915, une partie importante de ce portefeuille. Nos disponibilités se sont ainsi accrues de plus de 7.000.000 de francs. Les négociations que nous poursuivons nous permettent de vous laisser prévoir une réduction plus sensible encore de nos immobilisations dans le courant de l'exercice 1916.

Nous avons adopté une nouvelle division du poste Portefeuille-titres : nous consacrons une rubrique spéciale aux actions des Banques provinciales que nous avons créées, actions constituent une immobilisation de nature particulière. Ces banques font, en effet, partie intégrante de notre organisation.

Elles sont l'instrument de notre action en Province.

Les bilans de l'exercice 1915, déjà publiés pour la plupart, confirment les prévisions favorables des précédents rapports.

*
* *

Nous continuons à donner toute notre attention aux affaires dans lesquelles le Crédit français, par lui-même ou par sa clientèle, est intéressé.

La Banque de commerce russo-française développe ses moyens d'action et la Banque de Crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo est en constant progrès.

La fusion de la Societa Italiana di Credito Provinciale avec la Banca di Sconto est un fait accompli.

La nouvelle banque prend place à côté des tout premiers établissements de la Péninsule.

En raison de l'état de guerre avec la Bulgarie, nous sommes sans nouvelles de la Banque foncière des Balkans. Peut-être serons-nous amenés, dans la suite, à changer le statut de la banque, à modifier ou à étendre son rayon.

Nous poursuivons avec le nouveau président de l'État d'Espirito Santo, les pourparlers engagés avec son prédécesseur. Il est probable que nous trouverons des dispositions plus bienveillantes pour la reconnaissance, des droits incontestables dont nous nous efforçons d'assurer la défense.

*
* *

La guerre a amené une notable diminution du trafic des Chemins de fer des Alpes Bernoises. Dans cette crise, les plus précieux concours sont acquis à la Compagnie, pour la sauvegarde des grands intérêts d'ordre international dont elle a la charge.

*
* *

Nous avons coopéré, dans toute la mesure de nos moyens, au placement des Bons et Obligations de la Défense Nationale et de l'Emprunt 5 %. Le Crédit français et son groupe ont apporté, depuis le début de l'exercice, plus de 70 millions aux emprunts à court terme et à l'Emprunt consolidé.

Nous avons prêté un large concours aux industries de la Défense Nationale ; nous avons pu faciliter et encourager de fécondes initiatives ; les résultats sont pleinement satisfaisants.

*
* *

La guerre a fait de nouveaux vides dans notre personnel ; nous exprimons aux familles des glorieux morts notre douloureuse sympathie. Nous garderons pieusement la mémoire des 9 chefs de service ou employés tombés à l'ennemi.

Vous tiendrez à vous joindre à nous dans les félicitations émues que nous adressons aux deux chevaliers de la Légion d'honneur, aux deux décorés de la médaille militaire et aux huit décorés de la croix de guerre qui témoignent des services rendus par les membres de notre conseil et par nos agents mobilisés.

Quand la victoire aura ramené la paix, chacun retrouvera sa place parmi nous : le personnel non mobilisé et le personnel féminin ont rivalisé de dévouement pour suppléer dans une large mesure, au prix d'un surcroît de besogne joyeusement consenti, à l'absence de ceux auxquels incombe la charge de défendre le pays.

À propos de la [Compagnie Sud-Atlantique](#)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1916)

Nous avons reçu du Crédit français la lettre suivante :

.....

J. Loste, H. Terrel.

Crédit français

Assemblée générale ordinaire du 15 mai 1917
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1917)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de votre sixième exercice, clos le 31 décembre 1916.

Le solde du compte Profits et Pertes s'élève à 2.734.468 91

Avec le report de l'exercice 1915 548.251 44

nous arrivons au chiffre de 3.282.720 35

bénéfices bruts, après amortissement de la perte au change que nous avons subie dans la liquidation de divers postes du bilan, et en évaluant aux cours effectivement pratiqués les valeurs de notre portefeuille cotées en Bourse.

Nos frais généraux s'élèvent à 862.014 fr. 75 c., en diminution sur les frais généraux de l'exercice précédent.

Nous nous sommes attachés à une politique de stricte économie, que semblent imposer les circonstances troublées que nous traversons. Nous avons cependant maintenu, dans toute la mesure possible, les allocations attribuées à notre personnel

mobilisé en tenant compte des charges de famille et de la situation personnelle de chacun de nos agents.

Nous vous demandons, comme l'année dernière, de sanctionner les mesures prises à cet égard par votre conseil d'administration.

Nous vous proposons de prélever sur le solde des bénéfices nets fr. 2.420.705 60
une somme de 2.000.000 00
qui sera affectée aux amortissements, et de reporter à nouveau fr. 420.705 60

La liquidation de nos engagements moratoriés s'est poursuivie de façon satisfaisante au cours de l'exercice écoulé ; néanmoins, beaucoup de nos débiteurs, actuellement mobilisés, ont interrompu leurs affaires ; d'autres, résidant en pays envahi, n'ont pu jusqu'ici nous fournir aucun renseignement sur leur situation. Il est impossible de prévoir l'étendue des difficultés auxquelles nous nous heurterons ; si même, comme nous sommes en droit de l'espérer, les pertes définitives ne sont, pas considérables, nous serons obligés d'accorder de longs délais qui absorberont une partie des ressources de notre Trésorerie. Il nous paraît prudent de vous demander de doter largement la compte Provisions pour Amortissements et de maintenir un report à nouveau important.

Les Espèces en Caisse et dans les Banques 3.747.462 fr. 07 et le Portefeuille Effets et Bons de la Défense nationale, 19.392.011 fr. 22, accusent, d'un exercice à l'autre, une augmentation de nos disponibilités de plus de 7 millions.

Nous avons pu réaliser une partie de notre Portefeuille-Titres, qui figure au bilan pour 22.638.728 fr. 33 contre 30.682.962 fr. 52 en 1915.

Deux postes importants, entre autres, ont été liquidés : les actions privilégiées de la Compagnie Sud-Atlantique et les actions de la Banque russo-française.

Nous avons, au début de 1914, assuré l'émission qui a permis à la Compagnie Sud-Atlantique de continuer l'exploitation de ses lignes. L'opération n'avait rencontré, dans le public, qu'un succès limité ; tout autre concours nous faisant d'autre part défaut, nous avons dû assumer seuls, pendant deux ans, la lourde charge d'une immobilisation de plusieurs millions.

À la faveur de circonstances nouvelles, nos actions ont été cédées à la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui prenait ainsi le contrôle de la Compagnie Sud-Atlantique. Les intérêts du grand port de Bordeaux étaient sauvegardés et le sort de l'entreprise était confié à des mains expertes ; les résultats obtenus témoignent déjà de la supériorité de la nouvelle gestion.

La Banque russo-française a largement participé à l'active prospérité des banques russes. Par suite des augmentations de capital successives, que le développement des opérations avait rendues nécessaires, nous nous trouvions ne plus avoir qu'un intérêt relativement négligeable dans l'affaire. Nous avons accueilli les propositions d'un groupe russe et liquidé nos titres. Nous conservons avec la Banque russo-française, à la fondation de laquelle nous avons concouru, de cordiales relations.

Des pourparlers sont engagés pour la vente d'autres parties de notre portefeuille.

Les actions de nos banques filiales en France figurent au bilan pour fr. 13.541.520 35
contre 14.091.524 35 en 1915.

À une seule exception près, nous avons la majorité du capital de chacune de ces banques.

Toutes nos filiales distribuent cette année un dividende, après avoir pratiqué les amortissements nécessaires et constitué de larges provisions pour leurs engagements moratoriés.

Les facilités qu'elles ont pu offrir à leur clientèle, en pleine période de crise, ont définitivement consolidé leur situation dans leurs régions respectives. Nous sommes

heureux de vous signaler de façon toute spéciale les progrès constants de notre organisation provinciale.

Le règlement de quelques participations financières a ramené le solde de ce chapitre à 4.461.995 fr. 06, en diminution de 300.000 francs environ.

Le compte Débiteurs par acceptations comprend toujours, dans le chiffre de 5.855.000 francs, 1.855.000 francs antérieurs au 1^{er} août 1914. dont la plus grande partie est constituée par des crédits intégralement garantis.

Nous avons, avant bilan, amorti une partie de nos frais d'installation et ramené le compte Immeuble à 1.254.732 fr. 43, en diminution de 169.937 fr. 39.

Nous avons participé au placement des bons et obligations de la Défense nationale, des bons de la Ville de Paris et de l'emprunt 5 % 1916 Le chiffre des souscriptions recueillies par le Crédit français et son groupe a dépassé 55 millions de francs pour l'emprunt consolidé et 95.397.000 francs pour les bons et obligations de la Défense nationale.

Nous avons arrêté notre appui aux industries de la Défense nationale ; nous avons la satisfaction d'avoir aidé à l'établissement et au développement d'entreprises dont certaines comptent aujourd'hui parmi les plus considérables du pays.

Il nous reste à vous entretenir des principales affaires dans lesquelles nous conservons une participation :

La Banca Italiana di Sconto, résultat de la fusion de trois banques italiennes, dont le Credito Provinciale, vient de créer une succursale à Paris, en plein accord avec les groupes français intéressés. Nous attendons de cette initiative les plus heureux effets sur les rapports des deux pays latins, liés par tant d'intérêts communs.

L'État d'Espirito-Santo a délégué en France le colonel Ramiro de Barros pour régler la question de la Banque hypothécaire et agricole. Sous les auspices de l'Office national des porteurs de valeurs mobilières, la Société civile des obligataires était arrivée à un arrangement, qui semblait devoir recueillir l'assentiment de la grande majorité des porteurs. Les conventions signées par le représentant de l'État n'ont pas été, au dernier moment, ratifiées par son gouvernement.

La question reste en suspens et le ministère des affaires étrangères est saisi du différend. Les sacrifices consentis par les obligataires témoignent suffisamment de l'esprit de conciliation qui les anime ; ils restent, quoi qu'il advienne, de par les contrats originaires, en présence d'un engagement formel et précis de l'État d'Espirito-Santo. Nous sommes convaincus qu'il s'agit seulement d'un retard dans le règlement d'une question où le droit de chacune des parties est trop clairement défini pour qu'un doute puisse s'élever sur la solution définitive.

La Banque hypothécaire et agricole de Sao-Paulo marque d'année en année de nouveaux progrès ; malgré le change défavorable, elle a régulièrement effectué, depuis le début de la guerre, le service d'intérêts de ses obligations.

La Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises souffre, par suite des circonstances, de l'interruption du trafic international. Cette question est l'objet de notre persévérante attention, en collaboration étroite avec les autorités suisses intéressées dans cette entreprise.

La ligne de Granges-Moutiers, complément de la ligne du Lœtschberg, terminée en 1915, a été ouverte à l'exploitation en 1916. Les premiers résultats fournis par le seul trafic local ont été des plus satisfaisants.

La question du Chemin de fer des Alpes bernoises est, dans son ensemble, d'ordre international ; elle fera partie de celles que la victoire de nos armées permettra à notre diplomatie de régler conformément aux intérêts permanents de notre pays.

Messieurs, de nouveaux deuils ont frappé notre personnel au cours de l'année 1916 ; la liste de nos morts glorieux contient hélas ! trois noms de plus. Les émouvantes citations dont ils ont été l'objet témoignent qu'ils ont fait au pays, avec le même

héroïsme que les précédents, le sacrifice de leur vie. Nous adressons à leurs familles l'expression de notre ardente sympathie.

La mobilisation successive des diverses classes a augmenté dans de notables proportions les difficultés que nous crée le manque de personnel expérimenté. Le zèle et le dévouement de nos agents de tout grades nous a cependant permis d'assurer régulièrement nos services, que nous avons simplifiés dans la mesure compatible avec les besoins de notre clientèle. Nos cadres seront complétés dès le lendemain de la guerre par nos agents mobilisés qui retrouveront, avec l'accueil reconnaissant de leurs camarades, la situation qu'ils ont momentanément quittée pour remplir le plus sacré des devoirs.

Notre personnel compte trois nouveaux décorés de la Croix de guerre ; nous vous demandons, en terminant, de joindre vos félicitations à celles que leur a envoyées votre conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES pour l'exercice 1916

.....

BILAN AU 31 DECEMBRE 1916

ACTIF

Espèces en caisse	241.309 02	
Espèces dans les banques	3.506.153 05	
Portefeuille. Effets et bons de la Défense nationale	19.392.011 22	
Portefeuille-Titres :		
Actions, banques filiales en France	13.541.520 35	
Rentes, actions, obligations diverses	22.638.728 38	
Agents	310.198 91	
Reports	4.220.299 82	
Participations financières	4.401.995 06	
Débiteurs par acceptations	5.855.000 00	
Prêts sur titres et avances sur garanties	4.480.297 05	
Comptes courants	26.209.932 76	
Compte Immeuble	1.254.732 43	
Total	106.052.178 05	

PASSIF

Capital	50.000.000 00	
Réserves		
Légale	300.996 53	
Extraordinaire	1.625.000 00	
Agents	64.229 11	
Comptes courants	45.046.103 64	
Acceptations	5.855.000 00	
Comptes d'ordre	740.143 17	
Profits et pertes		
Report de 1915	548.251 44	
Bénéfices nets de l'exercice 1915	1.872.454 16	
Total	Fr. 106.052.178 05	

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1916

Frais généraux	882.014 75	
Bénéfices nets	2.420.705 60	
Total	3.282.720 35	
Report de l'exercice 1915		548.251 44
Produits bruts de l'exercice 1916		2.734.468 91
Total	3.282.720 35	

LES RÉOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires-censeurs, approuve, conformément aux conclusions de ces rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1916, tels qu'ils lui ont été présentés, avec les répartitions qu'ils comportent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à MM. J. Loste, F. Allard, A. Fondère, Max Girard, L. de Lalande, L. Mabillean, R. de Maistre, de Saint-Olive et Marc Varenne, pour les exercices écoulés, y compris l'exercice clos le 31 décembre 1916.

L'assemblée générale réélit comme membres du conseil d'administration, pour six années, dans les conditions prévues par l'article 19 des statuts : MM. J. Loste, F. Allard, A. Fondère, Max Girard, L. de Lalande, L. Mabillean, A. de Maistre, de Saint-Olive et Marc Varenne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'assemblée générale nomme comme commissaires-censeurs, pour faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1917, dans les conditions prévues par l'article 38 des statuts : MM. de Croze, Ch. Pierre et de Traversay.

L'assemblée fixe la rémunération de chacun des commissaires à la somme annuelle de 1.200 francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. L'assemblée générale ratifie les opérations que les administrateurs ont pu faire avec la Société, tant pour eux-mêmes que comme administrateurs d'autres sociétés et leur renouvelle, en tant que de besoin, pour une année, l'autorisation exigée par l'article de la loi du 24 juillet 1867 et par l'article 30 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Crédit français (Le Journal des finances, 2 juin 1917)

L'assemblée générale annuelle du Crédit français s'est tenue au siège social, le 19 mai courant, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J[oseph] Loste.

Les bénéfices bruts, fr. 5.734.408,01. sont en augmentation de fr. 216.189.13 sur les bénéfices bruts de 1915. Avec le report de l'année 1915. déduction faite des frais généraux, les bénéfices nets ressortent à fr. : 2.420.705.60, que le conseil a proposé d'affecter à des amortissements et à un report à nouveau.

L'ensemble des comptes fait ressortir une augmentation de plus de fr. : 7.000.000 dans les disponibilités et une diminution de près de fr. :9.000.000 dans le portefeuille-titres et dans les participations financières.

La résolution proposée, tendant à l'approbation pure et simple des comptes et des rapports, a été adoptée à l'unanimité.

L'assemblée, ensuite, à l'unanimité, a donné *quitus* de leur gestion à tous les membres du conseil d'administration, qui, aux termes des statuts, étaient tous soumis au renouvellement et a réélu à nouveau, pour une nouvelle période de six ans, ces administrateurs : MM. J[oseph] Loste, F[élix] Allard, A[lphonse] Fondère, Max Girard, L.

de Lalande, L. Mabillean, E. de Maistre, de Saint-Olive et Marc Varenne [ancien administrateur de la Banque commerciale et industrielle].

Annuaire Desfossés, 1917, p. 1078 :

Crédit français

Conseil : MM. de Lalande, L. Mabillean, J. Loste, M. Girard, A. Fondère, de Maistre, Saint-Olive, Allard, M. Varenne.

COULISSES DE LA FINANCE

Un démenti s. v. p.

(*Ruy Blas*, 28 octobre 1917)

On se souvient qu'en reconnaissance des services rendus au front par notre regretté confrère Serge Basset, et en témoignage d'admiration pour une bravoure poussée jusqu'à la témérité et qui lui coûta la vie, le gouvernement anglais avait décidé de faire remettre à sa veuve une somme de 750 livres sterling représentant, au change actuel, une vingtaine de mille francs.

Depuis, on a publié que l'établissement parisien chargé de cette mission avait essayé de remettre aux mains de l'intéressée, au lieu de l'argent, comme il en avait le mandat, des titres qu'il patronnait ou plaçait, commettant cette monstruosité de traiter, à ses guichets, la veuve de notre confrère, ni plus ni moins que les démarcheurs traitent les clients ordinaires qu'ils vont relancer à domicile et « travailler » pour leur placer... l'ours de la maison.

Il était vraiment pénible de supposer qu'un tel bruit pût être fondé et qu'une banque sérieuse ait été capable de prendre, dans une telle circonstance, une pareille attitude.

Mais voici que maintenant l'on précise et que l'on nomme l'établissement en question : il s'agit, affirment on, du Crédit français.

Eh bien ! pour l'honneur de l'établissement qu'ils administrent, pour le leur, à eux, responsables de ce qui s'y fait, MM. Joseph Loste, Félix Allard, Alphonse Fondère, Max Girard, Laurence de Lalande, Léopold Mabillean, Rodolphe de Maistre, Francis de Saint-Olive et Marc Varenne, administrateurs du Crédit français, ne peuvent pas se borner purement et simplement à laisser dire : il est des griefs qu'on ne peut vraiment traiter par l'indifférence, et le procédé odieux dont il s'agit cette fois, est du nombre.

Banque nationale de crédit

(*L'Attaque et nbx autres organes*, 27 mai 1918)

La Banque Nationale de Crédit a également acquis du Crédit français la majorité des actions du Crédit du Centre à Blois, du Crédit du Rhône et du Sud-Est à Lyon et du Crédit du Sud-Ouest à Bordeaux, et espère trouver dans ces banques le prolongement de sa propre activité.

Crédit français

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 10 juillet 1918 sous la présidence de M. Loste, président du conseil d'administration, assisté de MM. Pépin Le Halleur et Mabillean, scrutateurs, et de M. Terrel, directeur, en qualité de secrétaire.

20.138 actions étaient présentes ou représentées.

Le rapport du conseil signale que l'activité de la société ne s'est pas ralentie au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'en témoigne le bilan qui marque un nouveau progrès sur l'année précédente.

Les produits bruts de l'exercice 1917 ont atteint 3.394.098 fr., en plus-value de 659.629 fr. Les frais généraux, qui se sont élevés à 1 million 030.219 fr., sont en augmentation, à cause des indemnités de cherté de vie qu'il a fallu accorder et de l'accroissement du personnel. Les bénéfices nets sont ressortis à 2.363.879 francs, et le produit disponible a été porté à 2.784.584 francs par le report à nouveau. Sur cette somme, l'assemblée a affecté 2.500.000 fr. aux amortissements, et le solde de 284.584 fr. a été reporté.

Le Conseil fait envisager la distribution d'un dividende dans un avenir prochain. Quand la guerre a éclaté, la société, qui était presque exclusivement une banque d'affaires, avait un portefeuille-titres chargé et de lourdes participations financières de réalisation difficile ; d'autre part, en raison de sa fondation récente, elle n'avait pas pu accumuler des réserves suffisantes pour conjurer les effets de la crise. Mais les résultats obtenus depuis ont permis de combler les pertes éprouvées dans une large mesure, et les immobilisations ont été fort allégées.

Le portefeuille-titres a été ramené de 36.180.248 francs fin 1916 à 19.101.269 francs fin 1917, et les Participations financières de 4.401.994 fr à 607.244 fr. La rubrique « Actions Banques filiales en France » a disparu du bilan ; ce n'est pas sans hésitation que, pour concentrer ses efforts, la Société s'est séparée de son réseau de banques provinciales, mais le programme qu'elle s'était tracé à l'origine répondait à une situation différente de celle que les événements ont créée.

Dans l'évaluation du portefeuille, les valeurs cotées en Bourse ont été ramenées au cours du 31 décembre 1917. L'estimation des valeurs non cotées, surtout en ce qui concerne celles particulièrement affectées par la guerre, ne peut être que provisoire. Ainsi, on n'a pas tenu compte de la totalité de la perte au change de la lire et du rouble, dont le relèvement doit être entrevu.

La trésorerie s'est élargie. Les espèces en caisse et dans les banques ont progressé de 3.747 462 francs à 8.981.035 francs et le portefeuille-effets et bons de la Défense de 19 millions 392.011 francs à 24.311.615 francs. Les disponibilités immédiates atteignent ainsi 33.292.650 francs.

L'établissement continue son appui le plus large aux industries de la Défense nationale, ce qui s'est traduit par une augmentation d'environ 10 millions dans les comptes courants débiteurs.

À propos des participations, le rapport déclare que l'interruption du trafic international continue à peser lourdement sur les résultats de l'exploitation du chemin de fer des Alpes Bernoises, sans diminuer cependant les perspectives d'avenir. La question de la Banque hypothécaire et agricole d'Esposito-Santo est à la veille d'une solution ; le Crédit français sera amené à faire l'abandon d'une partie de ses droits.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'affectation des bénéfices proposée par le conseil. Elle a nommé M. Superville, administrateur en remplacement de M. Francis de Saint-Olive et désigné MM. le baron Maurice de Croze, Ch. Pierre et le baron de Traversay, commissaires des comptes.

Les Produits Trical
(Industrie alimentaire)
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1919)

Cette société anonyme, de formation nouvelle, a pour objet la fabrication, l'achat et la vente des matières premières ou produits manufacturés concernant les articles d'alimentation et de régime et, en général, ce qui touche directement ou indirectement à l'industrie alimentaire.

Le capital est fixé à 300.000 francs, en actions de 500 francs.

Le siège est à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 73.

MM. Pierre Collette, directeur de banque, 112, boulevard de Courcelles, Paris ; Max Girard, ancien président de la Compagnie des Agréés, 15, rue Théodule-Ribot, Paris ; Rodolphe Lavoix, industriel, rue Marbeau, 28, Paris, et Jacques d'Aubigny, directeur de société, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine, ont été nommés administrateurs.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 mai 1919)

Grands Moulins de Paris. — Capital : 10 millions de francs en 20.000 actions de 500 fr. Siège, 59 *bis*, quai de la Gare, Paris. Conseil : ... Crédit français. Statuts chez M^e Lanquest, Paris.— *Gazette du Palais*, 26 avril.

Anciens Établissements Schmitt et Zivy
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1919)

C'est la dénomination d'une société anonyme qui vient de se former avec le concours du Crédit Français, au capital de 850.000 francs. Elle a pour objet l'exploitation d'un établissement commercial et industriel pour la fabrication, la vente, l'importation ou exportation, la représentation, le montage de toutes installations et fournitures électriques.

Cet établissement, connu sous le nom de Société Schmitt et Zivy, possède des ateliers, 51, rue du Rocher, et un bureau de vente, 130, boulevard Haussmann, à Paris.

Le siège est 51, rue du Rocher, à Paris.

Les premiers administrateurs sont : MM. Henri Terrel, directeur général du Crédit français, à Paris, 1 *bis*, avenue du Bois-de-Boulogne ; Roger Bollack, négociant, à Paris, avenue Hoche ; Pierre Collette, directeur de banque, à Paris, 112, boulevard de Courcelles ; Raoul Delville, importateur, à Paris, 33, rue d'Amsterdam ; Hyacinthe Fondère, propriétaire, à Paris, 64, rue de la Victoire, et Charles Schmitt, industriel, à Dalibray (S.-et-O.).

BANQUES

(Le Journal des finances, 25 juillet 1919, p. 232)

[...] On sait que le Crédit français va se réorganiser financièrement, afin d'aborder la période d'affaires qui va s'ouvrir avec une situation complètement assainie. [...]

Crédit français
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1919)

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires censeurs, approuve, conformément aux conclusions de ces rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1918 tels qu'ils lui sont présentés et avec les affectations proposées par le conseil d'administration, et approuvées par les commissaires censeurs pour les bénéfiques de cet exercice.

2. L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à MM. Loste, Allard, Fondère, De Lalande, Mabileau, De Maistre, Superville⁹ et Marc Varenne, pour les exercices écoulés, y compris l'exercice clos le 31 décembre 1918.

L'assemblée générale donne encore *quitus* de sa gestion à M. Max Girard, administrateur démissionnaire à partir du 25 juillet 1918.

3. L'assemblée générale ratifie les nominations faites par le conseil conformément à l'article 20 des statuts :

1° De M. Robert Bellanger, nommé par délibération du 25 septembre 1918. en remplacement de M. Max Girard, dont le mandat devait expirer à la date de la présente assemblée.

M. Robert Bellanger est nommé pour une période de six années expirant à la date de rassemblée générale qui sera réunie pour approuver les comptes de l'exercice 1923 ;

2° De MM. Privat-Deschanel, Marcel Bouilloux-Lafont, Masurel-Prouvost et Weiss, nommés par délibération du 25 juillet 1919.

Les quatre administrateurs ci-dessus sont nommés pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à la date de l'assemblée générale qui sera réunie pour approuver les comptes de l'exercice 1924.

L'assemblée générale réélit, comme membres du conseil d'administration, pour six aimées, dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts : M. Loste et M. de Maistre dont le mandat est expiré par l'effet du tirage au sort prévu par l'article 19 des statuts.

Le tout, et pour tous les administrateurs ci-dessus, sauf l'effet du tirage au sort à intervenir pour régler l'ordre de sortie dans les conditions prévues par l'article 19 des statuts.

Crédit français
(*Revue municipale*, 1^{er} octobre 1919)

L'assemblée générale ordinaire annuelle du Crédit français s'est tenue le 19 septembre courant, sous la présidence de M. [Georges] Privat-Deschanel. Elle a été précédée d'une assemblée générale extraordinaire qui a décidé de procéder à l'amortissement de certains éléments d'actif jusqu'à concurrence de dix millions et a autorisé une augmentation du capital pour le rétablir à son chiffre initial de 50 millions, la valeur nominale des actions étant de 400 francs.

⁹ Maurice Superville (1867-1942) : administrateur de nombreuses sociétés africaines, président de la Holding coloniale. Voir encadré.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice social ; le compte « Profits et pertes » s'élève à 3.553 526 francs ; les frais généraux déduits, le bénéfice net s'élève à 2.417.526 francs. En y comprenant le report de l'exercice 1917, le solde s'élève à 2 702.161 francs.

Sur cette somme, 2.500 000 francs ont été affectés aux amortissements et le solde, 202.161 francs, reporté à nouveau.

L'assemblée a voté toutes les résolutions qui lui ont été soumises et a ratifié la nomination de :

M. Privat-Deschanel, grand officier de la Légion d'honneur, secrétaire général honoraire au ministère des Finances ;

M. Marcel Bouilloux-Lafont, chevalier de la Légion d'honneur, banquier :

M. Edmond Masurel-Prouvost, industriel ;

M. Paul Weiss, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général des mines ;

M. Bernard-Robert Bellanger, industriel, comme membres du conseil d'administration.

MM. Loste et de Maistre, dont le mandat expirait par l'effet du tirage au sort, ont été réélus membres du conseil d'administration.

Les Etablissements Citroën*
(*Le Sémaphore algérien*, 3 octobre 1919)

.....
Aujourd'hui, un groupement français interviendrait pour constituer une société anonyme au capital de 10.000.000 de francs sous le nom de « Crédit auxiliaire de industrie française ». Cette société aurait pour objet la formation de stocks de matières premières, de pièces et accessoires divers nécessaires à la fabrication des voitures André Citroën.

Parmi les principaux souscripteurs :

Crédit français* (2 millions)...

Le conseil d'administration comprendrait notamment : MM. ... Weiss, Privat-Deschanel.

Ainsi aidée par ce puissant groupement financier, l'usine Citroën va reprendre, paraît-il, un nouvel essor.

En octobre, elle a pu livrer 750 voitures, elle compte, en novembre, en livrer 1.000, 1.200 en décembre et 2.000 en janvier.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE POUR LA RECONSTRUCTION DE REIMS
ET DES PAYS DÉVASTÉS

Société anonyme (en formation)

Siège social à Paris : 7, rue de Clichy

Capital : 10.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs chacune

(*L'Économiste européen*, 21 novembre 1919)

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1919)

M. Privat-Deschanel, GO LH, secrétaire général honoraire du Ministère des Finances, président du Crédit français ;

M. Félix Allard, off. LH, entrepreneur de travaux publics, administrateur du Crédit français ;

M. Loste, chev. LH, vice-président du Crédit français.

M. Mabileau, comm. LH, président de la Fédération Nationale de la Mutualité, administrateur [du Crédit français et] de la Banca Italiana di Sconto.

CRÉDIT FRANÇAIS
Société anonyme au capital de 50.000.000 de francs
(*Annuaire des châteaux*, 1920, p. 949)

SUCCURSALES et BUREAUX : Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Cambrai, Armentières, Hazebrouck, Amiens, Caen, Condé-sur-Escaut, Berlaimont.

Opérations de Banque et de Bourse.

Comptes de Dépôts et Comptes courants.

Lettres de Crédit et Envois de fonds.

Encaissement et Escompte d'effets de commerce.

Souscriptions et Ordres de Bourse.

Garde de Titres. Paiement de coupons.

COFFRES-FORTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. G. Privat-Deschanel ;

Vice-Président, Administrateur délégué : M. Bouilloux-Lafont ; MM. F. Allard, B.-E. Bellanger, A. Fondère, L. de Lalande, L. Mabileau, comte R. de Maistre, E. Masurel-Prouvost, baron A. Reille ¹⁰, M. Superville, M. Varenne, P.-L. Weiss.

Directeur général : M. A[uguste] Valayer.

Directeurs : MM. A. Ducoulombier, P. Collette, J. Henrat, A[lexandre] Palliez.

Sous-Directeurs : MM. G. Hausser, M. Mairesse.

TÉLÉPHONE : Gutenberg, 59-13 ; Central, 71-00 ; Louvre, 29-84 ; Trudaine, 59-16.

ADRESSE TÉLÉGR. : UREDIFRAN, Paris.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 243 :

Crédit français

Conseil : G. Privat-Deschanel, de Lalande, L. Mabileau, A. Fondère, de Maistre, M. Bouilloux-Laffont, Allard, Varenne, A. Reille, B.-R. Bellanger, Masurel-Prouvost, Superville, P.-L. Weiss.

NÉCROLOGIE (*Le Temps*, 1^{er} février 1920)

Nous apprenons avec regret le décès, survenu à Lyon, de Mme veuve Amédée Valayer.

Les obsèques ont eu lieu à Lyon et à Livron les 29 et 30 janvier 1920.

Mme Valayer était la mère de Mme Alfred Arnaud ; de M. Paul Valayer*, administrateur de la Banque nationale de crédit ; de [M. Auguste Valayer, directeur général du Crédit français](#) ; de M. Louis Valayer ; et la belle-mère de M. le professeur Hugonnet, doyen de la faculté de médecine de Lyon, et de M. Georges Guignard*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général de l'Aluminium français.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

¹⁰ Amédée Reille : président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#).

SOCIÉTÉ LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES*

RÉPARTITION DES RÉSERVES ET AUGMENTATION DE CAPITAL

(*La Cote de la Bourse et de la banque, 7 mai 1920*)

Alexandre Palliez, président

La société met en paiement, à partir du 25 avril 1920, une répartition de 198 fr. 45 nets, par action de priorité ou ordinaire à titre de répartition des réserves. Le paiement en est effectué aux guichets du Crédit français, sur présentation des titres.

La société procède, en outre, du 25 avril au 10 mai, à l'émission de 13.300 actions ordinaires nouvelles de 500 fr. chacune, émises à 550 fr., payables intégralement en souscrivant.

L'émission est réservée aux porteurs d'actions de priorité et ordinaires, savoir :

1° À titre irréductible : à raison de 6 actions nouvelles ordinaires, pour 5 actions anciennes de priorité ou ordinaires.

2° À titre réductible : pour autant d'actions que chacun le désirera, mais sous réserve des répartitions qui seront faites proportionnellement aux demandes.

Il ne sera pas tenu compte des rompus, des souscriptions seront reçues jusqu'au 10 mai, dernier délai, au Crédit français, à son siège social, 52-54, rue de Châteaudun, et dans toutes ses succursales.

Crédit français

A.G. du 11 mai 1920

(*Les assemblées générales, 11 mai 1920*)

Conseil d'administration : MM. Georges Privat-Deschanel, (G. O. LH), président ; Joseph Loste (chev. LH), Marcel Bouilloux-Lafont (chev. LH), vice-présidents et administrateurs-délégués ; Félix Allard (off. LH), Bernard-Robert Bellanger, Alphonse Fondère, Laurence de Lalande (off. LH), Léopold Mabillean (comm. LH), Edmond Masurel-Prouvost, le comte Rodolphe de Maistre (O. LH), le baron Amédée Reille (chev. LH), Maurice Superville (off. LH), Marc Varenne (chev. LH), Paul-Louis Weiss (off. LH), administrateurs.

Commissaires des comptes : MM. baron M. de Croze, Charles Pierre, baron de Traversay.

Directeur général : M. Auguste Valayer (chev. LH).

Directeurs : MM. Alfred Ducoulombier (chev. LH) et Pierre Collette ; M. Joseph Henrat, directeur adjoint.

Directeur des succursales : M. Alexandre Palliez (chev. LH).

Sous-directeurs : MM. Maurice Mairesse et Gaston Hausser.

Siège social : à Paris, 52 et 54, rue de Châteaudun.

Crédit français

(*Cote de la Bourse et de la banque, 12 mai 1920*)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 11 mai 1920 au siège social, sous la présidence de M. G. Privat-Deschanel, président du Conseil

d'administration. Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité. Le rapport du Conseil signale le développement des affaires, la création de nouvelles succursales et l'augmentation de la clientèle. Les comptes-courants créditeurs ont presque doublé d'une année à l'autre ; ils avoisinent actuellement 100 millions. Les bénéfices ont atteint 3.076.855 fr. contre 2.417.577 fr. l'année précédente. Le dividende a été fixé à 6 % pour les actions B. Un acompte de 10 fr. ayant été versé au 15 novembre 1919 sur les bénéfices de l'exercice 1919, le solde restant à recevoir est payable, à partir du 20 mai, à raison de :

13 fr. 30 par action B nominative, n° 1 à 100000;

12 fr. 97 par action B au porteur, n° 1 à 100.000, contre remise du coupon n° 5. Pour les actions A, numéros 100001 à 125000 — dont le premier quart a été versé en octobre 1919 — la portion d'intérêts courus représente 0 fr. 70 par titre. Cette somme est payable à partir du 20 mai, comme pour les actions B.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. le baron Amédée Reille.

Le mandat de commissaires des comptes de MM. le baron de Croze, Charles Pierre et le baron de Traversay a été renouvelé pour l'année 1920.

Crédit français
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 11 mai 1920 sous la présidence de M. [Georges] Privat-Deschanel, assisté de MM. le baron Reille et Pépin Le Halleur, scrutateurs, et de M. Collet, directeur, en qualité de secrétaire.

48.980 actions étaient présentes ou représentées.

Le rapport présenté par le conseil expose que les affaires du siège social se développent dans des conditions très satisfaisantes.

Reprenant les affaires de la Banque du Nord et des Flandres, le conseil a ouvert des succursales à Lille, Roubaix, Tourcoing, Amiens, Cambrai, Valenciennes. Ce groupe bien dirigé et s'adaptant aux nécessités locales, apporte à la banque un élément d'activité qui progresse sans arrêt et que le conseil compte développer encore par l'ouverture d'autres agences, actuellement en préparation.

Les résultats des succursales, successivement ouvertes au cours de l'année passée, n'ont que dans une faible mesure influé sur les bénéfices de l'exercice.

Parmi les postes de l'actif, il faut noter l'augmentation de 12 millions du portefeuille « Effets et Bons de la Défense Nationale ».

Le portefeuille « Rentes, Actions, Obligations » est en diminution de plus de 4 millions, notamment par suite de réalisations. La valeur des titres composant ce portefeuille est estimée à un prix qui ne peut pas comporter d'aléas pour l'avenir.

Le Crédit français a contribué au placement dans sa clientèle de nombreux titres offerts en émission publique, et notamment des obligations nouvelles de la Ville de Paris, du Crédit foncier, du Crédit national, des Chemins de fer français, des Chantiers navals de l'Ouest*, des Grands Moulins de Paris* [GMP].

Il a participé, d'autre part, à quelques affaires parmi lesquelles : la Société des reconstructions de Reims et des Pays dévastés, la Société auxiliaire de l'industrie française ; la Compagnie générale des tabacs* ; les comptes courants débiteurs sont en augmentation de 13 millions, indiquant le développement pris par les opérations commerciales de banque.

Au passif, les comptes courants ont doublé et atteignent presque cent millions. Le président tient à souligner que cette augmentation s'est produite non dans tout le cours

de l'année, mais dans le second semestre. Au 30 juin, les comptes courants figuraient, en effet, pour 18 millions, chiffre sensiblement égal à celui du 31 décembre 1919.

Le compte profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 3.076.855 fr. 09 au lieu de 2 millions 417.577 fr. 08 et ce malgré l'accroissement très important des « Frais généraux », auquel la banque n'a pas pu échapper.

Dans cette somme n'entrent encore que pour une faible part les bénéfices réalisés par les succursales, qui ont été ouvertes seulement dans le cours du deuxième semestre de 1919.

La distribution des dividendes, interrompue depuis 1915, peut aussi être reprise, et le conseil propose de fixer le dividende de l'exercice écoulé à 6 %.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a ratifié la nomination de M. le baron Amédée Reille, en qualité d'administrateur et nommé MM. le baron de Croze, le baron de Traversay et Ch. Pierre, commissaires des comptes.

En terminant, M. le président expose que « les résultats des premiers mois de 1920 permettent d'espérer un exercice très favorable. Si les actionnaires doivent y trouver une raison d'espérer dans l'avenir du Crédit français, le conseil y puise un encouragement à persévérer dans sa ligne de conduite pour assurer à cet établissement la prospérité qu'il mérite. »

Conformément au vote ci-dessus, et déduction faite de l'acompte antérieurement distribué, les actions anciennes auront à recevoir net : 12 fr. 974 au porteur et 13 fr. 30 au nominatif, et les actions nouvelles 0 fr. 7027.

INFORMATIONS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 28 mai 1920)

Crédit français. — Nous apprenons que M. Joseph Loste quitte le conseil d'administration de la Société, dont il était un des vice-présidents. Pendant la guerre, il avait assumé la charge de la présidence de l'établissement, afin d'en sauvegarder les intérêts. En reconnaissance des services rendus, ses collègues ont conféré à M. Loste le titre de président honoraire du Crédit français.

(L'Information financière, économique et politique, 29 mai 1920)

CREDIT FRANÇAIS. — Nous apprenons que M. Joseph Leste quitte le conseil d'administration du Crédit français dont il était l'un des vice-présidents.

M. Joseph Loste avait, pendant la guerre, assumé la présidence de l'établissement et su sauvegarder les importants intérêts dont il avait la charge.

Déjà depuis plus d'un an, il avait fait connaître à ses collègues son intention de prendre — au moment opportun — un repos bien gagné par toute une vie de laborieuse activité.

M. Loste a choisi, pour prendre sa retraite, le moment où le Crédit français, qu'il avait fondé en 1911, prend un nouvel essor qui lui permet de brillantes espérances

En lui manifestant leurs regrets unanimes de la décision prise, ses collègues ont tenu à lui témoigner leur sympathie et, en récompense des services rendus, ont conféré à M. Loste le titre de président honoraire du Crédit français.

(*L'Économiste parlementaire*, 8 juillet 1920)

L'émission d'obligations 6 % nets, de 500 francs, de Lille-Bonnières et Colombes, effectuée par les soins de la Banque nationale de crédit ou du Crédit français, a été très largement couverte, ainsi qu'il fallait s'y attendre, étant donné la qualité du titre.

.....

APPELS DE FONDS

Automobiles Bellanger frères*

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 septembre 1920)

Versement des trois derniers quarts, sur les actions à titre réductible et irréductible, soit 75 fr. par titre avant le 25 septembre, à la Banque d'Alsace et de Lorraine, 4 bis, place des Victoires, à la Banque française de l'Afrique Equatoriale*, 2, rue Meyerbeer, Banque française pour le commerce et l'industrie, 1, rue Scribe, Banque de la Seine, 99, rue des Petits-Champs, et au [Crédit français](#), 52, rue de Châteaudun. — *Petites Affiches*, 13 sept. 1920.

(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1920)

La BANQUE DE PARIS [BPPB*] viendrait de céder au CRÉDIT FRANÇAIS un paquet de 45.000 actions [BANQUE PRIVÉE](#).

L'ancienne Banque Lhoste qui, malgré sa transformation remontant déjà à plusieurs années, est demeurée surtout une banque d'affaires, s'assurerait ainsi les nombreux guichets et la clientèle que la BANQUE PRIVÉE — surtout établissement de crédit — possède en province.

Ce serait pour elle un exutoire direct à ses opérations de placement.

Il paraîtrait que le groupe Bessonneau*, alias Crédit de l'Ouest, aurait servi d'intermédiaire dans la tractation ci-dessus, sans que l'on puisse préciser exactement la nature du rôle qu'il a rempli.

LILLE-BONNIÈRES ET COLOMBES

Répartition des réserves et augmentation de capital
(*L'Économiste parlementaire*, 16 décembre 1920)

La société met en paiement, à partir du 25 avril 1920, une répartition de 198 fr. 15 nets, par action de priorité ou ordinaire à titre de répartition des réserves. Le paiement en est effectué aux guichets du Crédit français, sur présentation des titres.

La société procède, en outre, du 25 avril au 10 mai, à l'émission de 13.000 actions ordinaires nouvelles, de 500 francs chacune, émises à 550 fr., payables intégralement en souscrivant.

L'émission est réservée aux porteurs d'actions de priorité et ordinaires, savoir :

1° À titre irréductible : à raison de 6 actions nouvelles ordinaires, pour 5 actions anciennes de priorité ou ordinaires.

2° À titre réductible : pour autant d'actions que chacun le désirera, mais sous réserve des répartitions qui seront faites proportionnellement aux demandes.

Il ne sera pas tenu compte des rompus. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 31 mai, dernier délai, au Crédit français, à son siège social, 52-51, rue de Châteaudun, et dans toutes ses succursales.

CRÉDIT FRANÇAIS
Assemblée ordinaire du 2 juin 1921
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1921)

La séance est présidée par M. Privat-Deschanel, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau comme scrutateurs M. Petit, représentant la Caisse commerciale, et M. Pépin le Halleur.

M. Collet est désigné comme secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exercice 1920. Les résultats en ont été favorables, malgré la crise mondiale dont vous connaissez l'ampleur.

Lors de votre dernière assemblée, la situation économique générale était dominée par la hausse sans précédent du prix de tous les produits ; l'exagération même des cours devait amener des restrictions dans la consommation, laissant entre les mains des industriels et des commerçants des stocks de marchandises produites ou achetées à des prix excessifs, et, par suite, d'une liquidation difficile.

Dans ces conditions, notre politique était toute tracée. Nous avons, avec toute la prudence voulue, prêté à notre clientèle le concours qu'elle attendait de nous.

Nous avons, d'autre part, ouvert nos guichets à toutes les opérations ayant pour but le relèvement économique de notre pays. C'est ainsi que nous avons facilité le placement dans notre clientèle, des Bons du Trésor et des Emprunts français 5 % et 6 %. Nous avons pris part à de nombreuses émissions, notamment à celle des Obligations Communales 5 %, des Bons de la « Ville de Paris », des Obligations du Crédit National, des obligations et actions Lille-Bonnières et Colombes, des actions de la Compagnie Générale des Tabacs, de celles des Etablissements Bokanowski.

Ces opérations de placement nous ont été facilitées par le développement de notre clientèle, tant à notre siège social que dans nos différentes succursales et agences.

Nous sommes heureux de vous faire part que la marche de celles-ci se poursuit d'une façon qui nous donne toute satisfaction, dans le courant de l'exercice, nous en avons augmenté le nombre en créant des agences à Caudry, à Condé-sur-Escaut, à Berlaimont, à Saint-Amand, à Denain et à Aulnoye.

Nous avons également ouvert une succursale à Caen, avec agence à Bayeux.

Enfin, dans Paris, nous avons ouvert des agences, avenue des Gobelins, rue des Halles, et avenue Parmentier.

Les résultats déjà acquis, dès les premiers mois de fonctionnement de ces agences, témoignent de l'estime dont nous jouissons auprès du public.

Nous vous avons fait connaître, lors de votre dernière assemblée, que nous avons participé à la constitution de la Société Auxiliaire de l'industrie française. Nous pouvons vous dire, cette année, que cette Société remplit, à notre entière satisfaction, la mission qu'elle s'était tracée.

Attentifs au développement des relations entre notre pays et le Proche-Orient, nous avons pris une participation dans une banque de Bucarest, la Banca franco-romana.

Cette affaire bien menée, donne des résultats appréciables, et l'exercice en cours s'annonce particulièrement Intéressant

Nous avons, en fin d'exercice, formé un consortium des premières banques de la place, pour faire au gouvernement roumain une avance de 100 millions de francs, destinée principalement à faciliter à celui-ci la reprise du paiement des coupons de sa dette extérieure aux porteurs français.

Le gouvernement roumain a bien voulu nous honorer de sa confiance, en nous chargeant du remplacement des feuilles de coupons des titres de ses emprunts émis en France.

Cette opération est actuellement en cours.

Les principaux postes du bilan reflètent le développement des affaires de votre Société : ils sont tous en augmentation sensible, et le total du bilan a passé de 157.706.850 fr. 40 à 287.991.544 fr. 32.

Dans le chapitre « Participations financières » figure pour son prix d'acquisition un chiffre important d'actions de la [Banque privée](#).

Cette banque, l'un des premiers établissements régionaux, est très appréciée d'une clientèle qui augmente sans cesse. Nous avons estimé, en prenant cet intérêt, que des liens pourraient s'établir à l'avantage de nos deux sociétés.

*
* *

Les bénéfices bruts, après amortissements et provisions, s'élèvent à la somme de 8 millions 46.754 fr. 26.

Les frais généraux ont atteint 4.089.698 fr. 84, en très notable augmentation sur ceux de l'exercice précédent, par suite principalement du fonctionnement et du développement de nos différents sièges.

Nous avons tenu aussi à favoriser, dans la mesure du possible, notre personnel, au dévouement duquel nous tenons à rendre hommage.

Le solde du compte profits et Pertes se trouve donc être de Fr. 3.957.055 42
auquel il y a lieu d'ajouter le report de l'exercice 1919, soit 84.918 47
Total Fr. 4.041.973 89

Nous vous proposons, messieurs, ce solde de la façon suivante :

1° Réserve légale, 5 % sur 3.957.055 fr. 42 197.852 77

2° Réserve extraordinaire 500.000 00

3° Au capital libéré dès avant le commencement de l'exercice, 5 % pendant une année sur le nominal de 400 2.125.000 00

4° Au montant de la libération des 3/4 effectuée sur les actions A le 1er juillet 1920, 5 % pendant six mois 187.500 00

5° Le solde du bénéfice, sauf à en déduire pour être reportée à nouveau une somme de 517.732 francs 24. sera réparti à raison de 10 % au conseil d'administration 51.388 88

et de 90 % à titre de second dividende représentant 1 % sur le nominal à répartir entre toutes les actions proportionnellement à la date de leur libération, soit sur 42.500.000 pendant toute l'année et sur 7.500.000 francs pendant six mois 462.500 00

Sur ces sommes sera déduit le montant de l'acompte versé en décembre dernier, ainsi que les impôts de finances.

6° Si nous ajoutons le report à nouveau dont il est question ci-dessus, soit nous avons un total égal de fr. 4.041.973 89

Dans le courant de l'exercice, MM. Lose et Fondère se sont retirés de notre conseil d'administration.

M. Loste est le fondateur du Crédit français, auquel il a consacré de longues années d'une laborieuse activité. Il a emporté nos regrets dans sa retraite et, en reconnaissance des services rendus, votre conseil lui a décerné le titre de président honoraire.

M. Fondère appartenait à votre conseil depuis le début. Nous conserverons le souvenir de la collaboration éclairée qu'il nous a prêtée.

Nous avons complété les places vacantes en appelant auprès de nous MM. Maurice Bouilloux-Lafont, Adrien Frappier, Émile Petit. Nous avons déjà pu apprécier la valeur du concours que ces messieurs pourront nous apporter. Nous vous demandons d'approuver notre choix et de ratifier ces nominations.

Nous conformant aux résultats des tirages au sort effectués dans le sein du conseil, nous vous demandons de déclarer que MM. Frappier et Petit conserveront leurs fonctions jusqu'à la date de l'assemblée générale qui procédera à l'examen des comptes de l'exercice 1922.

Nous vous demanderons en outre d'élire M. Maurice Bouilloux-Lafont pour une nouvelle période de six ans; soit jusqu'à la date de rassemblée qui procédera à l'examen des comptes de l'exercice 1926.

Vous aurez également à procéder à l'élection des administrateurs qui sont soumis au renouvellement, MM. Félix Allard, Marcel Bouilloux-Lafont et Maurice Superville, qui sont rééligibles, et nous vous demandons de les élire pour une période de six ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui procédera à l'examen des comptes de l'exercice 1926.

L'un de vos commissaires aux comptes, M. Pierre, ayant été obligé [*sic* : empêché] de remplir son mandat, le rapport des commissaires, pour cette année, a été rédigé par le baron de Croze et le baron de Traversay.

Vous aurez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'exercice en cours et à fixer le montant de leur rémunération.

Enfin, vous voudrez bien, suivant les dispositions de l'article 30 des statuts, et conformément à la loi, ratifier les opérations que vos administrateurs ont pu faire avec votre Société, pendant l'exercice 1920, et leur consentir, en tant que de besoin, toutes autorisations pour l'exercice en cours. (Applaudissements.)

Après la lecture des rapports, aucun actionnaire ne demande la parole.

M. le président. — Messieurs, si personne ne demande la parole, je ne puis que vous remercier d'être venus en aussi grand nombre à cette réunion. Les applaudissements qui ont suivi tout à l'heure la lecture du rapport du conseil d'administration nous ont été sensibles, et sont pour nous un précieux encouragement à persévérer dans la voie que nous suivons de notre mieux pour assurer de plus en plus la prospérité de cet établissement. (Vifs applaudissements.)

1922 (mars) : reprise du département commercial par la Banque du Rhin

Il devenait indispensable, à ce point d'évolution, que la Banque du Rhin* eut un siège à Paris. C'est ce qui la détermina à reprendre en mars 1922, la clientèle commerciale et les immeubles et installations du Crédit français, qui lui apportait en même temps un réseau d'une vingtaine de succursales ou agences dans le nord et en Normandie, particulièrement à Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes et Caen.

Crédit français
(*La Journée industrielle*, 13 avril 1922)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 11 avril en assemblée ordinaire pour statuer sur la ratification des accords passés avec la Banque du Rhin par le conseil d'administration et pour apporter dans la composition de ce dernier toutes modifications utiles.

Dans le rapport qui a été lu à l'assemblée, le conseil expose ainsi les raisons qui ont amené le Crédit français à la conclusion des accords en question.

Dans le bilan présenté à l'assemblée de juin 1921, figuraient d'importantes immobilisations. D'autre part, le rapport présenté à la même assemblée signalait des opérations que le conseil avait le désir de réaliser pour donner une nouvelle impulsion à la Société. La crise économique survint, frappant le commerce et l'industrie d'abord, les banques ensuite, et entraînant des retraits de fonds importants de la clientèle, alors que les rentrées restaient toujours difficiles. Ces immobilisations et l'impossibilité pour le Crédit de réaliser son programme placèrent ce dernier dans une situation très défavorable pour lutter contre la crise. C'est ce qui l'amena à choisir entre deux moyens d'exploitation : ou bien celui de la banque commerciale comportant des opérations d'escompte et des ouvertures de crédits ; ou bien la banque d'affaires. C'est à cette dernière méthode que le conseil s'arrêta. Sa décision aboutit aux négociations avec la Banque du Rhin.

D'après les accords conclus, le Crédit français conserve l'exploitation de son département financier. Par contre, il cède à la Banque du Rhin la clientèle commerciale de son siège, de ses succursales et agences, son actif immobilier, son matériel et son mobilier.

De son côté, la Banque du Rhin s'engage à mettre à la disposition du Crédit français les moyens de trésorerie nécessaires pour faire face à tous ses engagements envers des tiers, contre le gage des divers éléments de l'actif du Crédit français qui ne pourront être réalisés que sous le contrôle et avec l'agrément de la Banque du Rhin.

Plusieurs actionnaires ayant demandé à connaître la situation exacte du Crédit français avant de se prononcer sur la proposition qui leur était soumise, M. Privat-Deschanel, président, appuya de quelques chiffres les explications déjà données dans le rapport.

Une vive discussion s'engagea sur l'opération de cession projetée par le conseil, après un échange d'opinions où d'aucuns reprochèrent notamment au conseil de céder la seule partie des opérations de la société qui puisse donner quelques profits pour ne garder que les participations financières qui ne comportent que des charges. Un actionnaire fit alors remarquer qu'il y avait malentendu et qu'en fait c'était un passif que l'on cédait à la Banque du Rhin, passif constitué par la multitude de dépôts au dehors, et il fit observer que si, récemment, on avait fait pour un autre établissement qui est tombé et aurait pu vivre, ce qu'on essayait de faire pour le Crédit français, il serait encore debout. Le Crédit français a simplement trouvé une banque qui, ayant des disponibilités, prend sa place vis-à-vis de ses déposants.

L'assemblée s'est alors ralliée, à une grosse majorité, aux propositions du conseil et a ratifié les accords qu'on lui soumettait.

Le président ayant fait connaître, au début de la séance, que le conseil d'administration était tout entier démissionnaire, l'assemblée a voté sur une liste présentée par le bureau, qu'elle a acceptée et dont voici la composition : MM. P. Collette, de Croze, Ducoulombier, A. Dupont, de Lalabde [sic : Lalande], de Maistre, Privat-Deschanel, Superville, Marc Varenne.

Crédit français
(*Le Petit Bleu*, 26 avril 1922)

Depuis sa création en 1911, le Crédit français est à la recherche d'une orientation définitive. On se demande s'il arrivera réellement à la trouver et si les actionnaires ne vont pas être condamnés à faire tous les frais de la politique de tâtonnements de ses dirigeants successifs qui n'ont encore rien fait de bon. Et pourtant, le conseil d'administration est composé aujourd'hui d'un certain nombre de notabilités du monde politique ou industriel. Malheureusement, les résultats obtenus ne démontrent guère leurs capacités pour la direction d'un établissement financier. voici d'ailleurs la liste du conseil d'administration en fonctions à la dernière assemblée générale ordinaire :

Président : M. Privat-Deschanel. grand officier de la Légion d'honneur, secrétaire honoraire au ministère des Finances ; administrateurs : MM. Maurice Bouilloux-Lafont. Marcel Bouilloux-Lafont, chevalier de la Légion d'honneur, banquier ; Adrien Frapier, Émile Petit, Félix Allard, Maurice Superville, baron Amédée Reille, Edmond Masurel-Pruvost, industriel ; Paul Weiss, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général des Mines ; Bernard-Robert Belanger, industriel ; de Lalande, Mabileau, de Maistre, Marc Varenne. — (*L'Intérêt de Tous*.)

Annuaire Desfossés, 1923, p. 277 :

Crédit français

Conseil : G. Privat-Deschanel, P. Collette, de Croze, Ducoulombier, A. Dupont, de Lalande, de Maistre, Varenne, Superville.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

CRÉDIT FRANÇAIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mai 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu ce matin, 2 mai, sous la présidence de M. de Maistre, président du conseil d'administration, assisté de MM. Allard et de Croze, en qualité de scrutateurs. 35.140 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé, à une très grue majorité, les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant par un solde débiteur du compte de profits et pertes de 35.928.491 fr.

Nous reproduisons ci-après les passages du rapport du conseil ayant trait à la situation actuelle et future de la société :

« Cette perte totale atteignant presque 36 millions, est-elle une perte absolument certaine, nous demanderez-vous ? Nous ne pouvons sur ce point que vous répondre ceci : les raisonnements les mieux établis peuvent, en pareille matière, se trouver contredits par des faits postérieurs et imprévus ; les cours cotés au 31 décembre peuvent se modifier rapidement dans le sens de la hausse comme dans le sens de la baisse ; enfin, au gré des événements et selon les mouvements de la crise économique, les situations peuvent changer de jour en jour, chez les sociétés comme chez les particuliers.

« Est-ce là une perte maxima ? nous demanderez-vous encore. Nous ne saurions l'affirmer. Quelque soin que nous ayons apporté dans nos appréciations, nous ne pouvons, à cet égard, exprimer autre chose que des impressions qu'il serait tout au moins téméraire de considérer comme des réalités.

« Par contre, sans vouloir faire miroiter à vos yeux des espoirs, qui peuvent ne pas se réaliser, il faut bien reconnaître que nous avons tout de même, sur certains postes de notre actif, en dehors des mouvements de la cote et des éventualités de relèvement de débiteurs éprouvés dans leurs affaires, des causes de plus-values susceptibles de donner des résultats appréciables.

« Et maintenant, que faire ? Quelle solution envisager ?

« À notre avis, dans la situation de votre Société, dont l'exposé vient de vous être donné, il semble préférable de continuer, avec des frais généraux réduits au strict minimum, ce que nous avons entrepris, en considérant qu'une liquidation obligerait à une réalisation rapide dont le résultat serait préjudiciable à vos intérêts. Pour ne parler, notamment, que des avoirs importants que nous possédons en Roumanie et en Bulgarie, serait-il expédient de les réaliser sur la base des cours actuels du leu et de la leva, alors qu'il est permis d'espérer, d'ici quelques années, une amélioration notable de la situation économique de ces pays ?

« De plus, liquider serait fermer toute porte sur l'avenir et barrer la route à des éventualités qu'il n'est pas défendu d'envisager.

« Il est toutefois bien entendu, et nous croyons répondre ainsi aux préoccupations que certains d'entre vous nous ont fait entrevoir, que si quelque élément nouveau venait modifier nos évaluations, si nous étions amenés à envisager des mécomptes plus importants que nous ne l'avions prévu, si, en un mot, la perte des trois quarts du capital social pouvait n'être plus seulement une possibilité plus ou moins éventuelle, mais une réalité, nous prendrions de suite l'initiative de vous appeler à délibérer dans les conditions prévues par l'article 52 de vos statuts, c'est-à-dire de vous demander de vous prononcer expressément sur l'opportunité d'une dissolution ou d'une continuation.

« Et puisque nous parlons d'assemblée extraordinaire, nous vous signalons qu'il est dans nos intentions de vous convoquer, à très bref délai, pour vous demander de modifier sur un point vos statuts. Aux termes de l'article 17 de ces statuts, le conseil d'administration, doit, à tous moments, être composé d'au moins neuf administrateurs. Étant donné l'activité limitée de votre Société, nous vous proposerons de réduire ce minimum à trois membres.

MM. de Traversay et L. Labbé¹¹ ont été maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

Crédit français
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1923)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 15 juin en vue de statuer sur la réduction du capital ou la liquidation éventuelle de la société, est reportée au 20 juillet.

La condamnation des administrateurs de la B. I. C.
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1923)

MM. ... Joseph Loste : 300 francs d'amende.

Crédit français

¹¹ Labbé (et non *Labbé*) : commissaire des comptes de la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} septembre 1923)

L'assemblée extraordinaire a eu lieu le 31 août sous la présidence de M. Demaistre [de Maistre], assisté de MM. Simon et Ceccaldi, scrutateurs, et de M. Gauthier, secrétaire.

43.813 actions étaient représentées.

Elle a décidé la réduction à 12.500.000 fr. du capital social, par réduction à 100 fr. du nominal des actions, Cette réduction sera constatée par un estampillage apposé sur les titres. L'article 6 a été modifié en conséquence.

Elle a ensuite modifié les articles 17 et 22 des statuts, en réduisant à 3 au minimum et 7 au maximum, le nombre des membres du conseil d'administration.

Enfin, délibérant par application de l'article 52 des statuts et de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décider la dissolution de la Société.

Dans son rapport, le conseil expose que la réévaluation des 323 comptes débiteurs figurant au bilan au 30 juin dernier ainsi que des valeurs composant le portefeuille, a fait apparaître une nouvelle perte de 4.940.000 fr.

Cette somme, ajoutée aux 35.928.491 francs passés au 31 décembre dernier au débit du compte de profits et pertes, porte l'ensemble de ce compte à 49.868.491 francs. Par contre, figurent à l'actif de ce bilan 3.152.852 francs de réserves, tant ordinaire qu'extraordinaire, de sorte que défalcation des réserves, le compte de Profits et pertes s'élève à 37.713.635 francs.

L'assemblée a décidé que la somme de 37 millions 500.000 fr., montant de la réduction opérée sur le capital, ainsi que les réserves figurant actuellement au bilan, comme indiqué ci-dessus, sera appliquée à due concurrence à l'amortissement du solde du compte de Profits et Pertes, le surplus de ce Compte étant maintenu dans les écritures.

Les résolutions ont été votées à l'unanimité moins 153 voix.

L'administrateur délégué, au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, a déclaré que cette réduction des trois quarts d'un capital ne signifiait pas que la valeur réelle des actions était de 100 francs. Cette valeur ne peut encore être fixée, même approximativement, la réalisation définitive des comptes débiteurs ainsi que des valeurs composant le portefeuille, pouvant seule préciser ce point.

LE CRÉDIT FRANÇAIS

La Société ne sera pas dissoute mais elle est bien malade
(*Le Petit Bleu*, 5 septembre 1923)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue seulement le 31 août dernier, avait été convoquée d'abord pour le 15 juin dernier, puis pour le 26 juillet, sans obtenir le quorum à cette date plus qu'à la précédente. Les actionnaires se disaient, probablement, que l'on connaît toujours assez tôt les mauvaises nouvelles : le fait qu'ils avaient appris, en mai dernier, que l'exercice 1922 s'était soldé en perte de 35.928.191 francs ne pouvait leur laisser aucun doute sur ce qui les attendait.

Donc, il a été décidé que le capital social du Crédit français sera réduit de 50 à 12 millions 500.000 francs en ramenant la valeur nominale des actions à 100 francs. Les 37.000.000 francs amputés, ainsi que les réserves, seront affectés à l'amortissement du déficit.

D'après le rapport même du conseil, celui-ci s'aggravera d'un montant approximatif de 4.950.000 francs, dont 2.500.000 fr. pour les Comptes débiteurs et 2.160.000 fr.

pour le Portefeuille-Titres, de telle sorte que la perte globale serait de 10.868.191 fr., provisoirement ramenée, après défalcation des réserves, à 37.716.638 francs.

Nous avons dit plus haut que le nominal des actions a été ramené à 100 francs, mais c'est là une valeur, en effet, purement nominale, et le président n'a pas caché aux actionnaires que, seul, l'avenir apprendrait si elle correspondait ou non à la réalité. On conçoit qu'il ait préféré ne pas s'avancer beaucoup dans ce sens, après avoir dû constater que, sur les 35 millions dus à la Société au 31 décembre 1922, 9 millions pouvaient, au 30 juin 1923, être considérés comme définitivement perdus !

Il était écrit, on de voit, que le Crédit français irait de mal en pis. Il était, d'ailleurs, parti du mauvais pied quand, en 1911, il prenait la suite de la Banque Loste et Cie et n'était pas, les années suivantes, plus heureux, tant sous l'administration de M. J. Loste que sous celle de M. Paul Doumer.

Sa réorganisation, en 1919, avec M. Bouilloux-Lafont, ne donna pas de meilleurs résultats et l'achat de 15.000 actions de la Banque privée, à cette époque, ne devait guère améliorer la situation du Crédit français : puis vint M. Privat-Deschanel, qui ne réalisa, à son tour, aucun des espoirs que les actionnaires avaient cru pouvoir mettre en un aussi grand personnage, depuis démissionnaire. Et cela prouve que les inspecteurs des Finances pourraient bien être au-dessous de leur réputation : ces as n'ont pas plus tôt laissé tomber leur rond de cuir administratif pour trôner dans un fauteuil d'administrateur que l'on découvre — à ses dépens — qu'ils ne sont vraiment pas très forts : c'est qu'il est beaucoup plus difficile d'avoir, à la tête d'une banque, d'utiles initiatives que de faire la pluie et le beau temps dans un service des Finances, parce que, là, les fautes commises, c'est le contribuable qui les réparera de ses deniers, tandis que, dans une entreprise privée, elles déciment sa clientèle et ruinent à tout jamais son crédit.

Crédit français
Assemblée générale extraordinaire du 31 août 1923
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1923)

.....
LA DISCUSSION

M. le président. — Messieurs, vous avez entendu la lecture du rapport du conseil d'administration ; vous avez également entendu lecture de la sommation qui nous a été faite. Si vous approuvez les résolutions que nous allons vous soumettre, votre vote signifiera le rejet des propositions énoncées dans ladite sommation.

Avant de passer au vote des résolutions, je donnerai la parole à ceux des actionnaires qui la demanderont.

Un actionnaire. — Dans le rapport, il nous est indiqué que le nombre des comptes débiteurs est de 332. Quelle somme a été recouvrée sur ces comptes depuis le 1^{er} janvier dernier ?

M l'administrateur délégué. — Au 31 juin dernier, les recouvrements s'élevaient à 6 millions 250.300 francs.

Le même actionnaire. — Quelle est la somme due à la Banque du Rhin et aux autres créanciers ?

M. l'administrateur délégué. — Il est dû environ 30.800.000 fr. à la Banque du Rhin, et une huitaine de millions aux autres créanciers.

Un autre actionnaire. — Il serait utile connaître les comptes depuis la dernière assemblée.

M. l'administrateur délégué. — Dans une assemblée extraordinaire, nous ne pourrions vous donner d'autres explications que celles contenues dans le rapport que

vous avez sous les yeux. Ce rapport vous donne le chiffre au 30 juin. Nous avons revu les comptes et avons abouti à la possibilité de déchets nouveaux. Nous sommes, en effet, en présence de débiteurs et ne récupérons que lentement nos créances. Nous ne savons à quel pourcentage définitif elles seront réglées. Il y a des défaillances, des choses qui s'arrangent, des surprises, en mal comme en bien. Tout cela se balance par le chiffre que nous avons indiqué.

Le premier actionnaire. — Avez-vous vendu des participations entre le 1^{er} et le 30 juin ?

M. l'administrateur délégué. — Très peu de chose. Il y a eu surtout dès rentrées de comptes courants.

Le même actionnaire. — Essayez-vous de faire des ventes de participations ?

M. l'administrateur délégué. — Pour vendre, il faut trouver des acheteurs, et c'est souvent difficile.

Un autre actionnaire. — Comment se compose votre portefeuille ?

M. administrateur délégué. — Nous avons une liste de 54 valeurs. Les valeurs d'affaires russes ont été ramenées presque à zéro. Cela ne veut pas dire que nous ne récupérerons rien sur ces affaires. Actuellement, il y a des valeurs que nous devons estimer très bas, qui étaient bonnes avant les événements et qui peuvent le redevenir. Il y aura là une récupération possible dans l'avenir. Quelle sera-t-elle ? C'est l'avenir qui nous le dira ; il est actuellement impossible de fixer ce point.

Un actionnaire. — Mais alors, quelle sera la valeur du capital ?

M. l'administrateur délégué. — Cette valeur sera ce que les réalisations nous donneront le fait que nous réduisons le capital des trois quarts, ne veut pas dire que la valeur de vos actions est de 100 fr. On ne peut fixer actuellement cette valeur.

Que sera-t-elle dans l'avenir ? Nous n'en savons rien, et il nous est impossible de vous dire que le chiffre de 100 fr. est un chiffre certain. Quand on a plus de 300 comptes débiteurs, on ne peut vous dire la valeur exacte de votre actif. Le chiffre qu'on avancerait serait un chiffre en l'air. Le chiffre que nous donnerions, on pourrait nous reprocher plus tard de l'avoir donné trop fort ou trop faible.

J'ai fait moi-même un travail assez complet, dont il résulte que, sur 35 millions, nous avons réalisé 9.327.000 fr. Cela, c'est fini, liquidé ; il n'y a plus à y revenir. Que va-t-il advenir des 26 autres millions ? Impossible de vous le dire. Y aura-t-il amélioration ? Nous n'en savons rien. Nous ne pouvons donner aucun chiffre précis, dans la crainte de nous tromper.

La mesure que nous vous avons proposée est une mesure d'économie, qui nous fera réaliser une économie d'environ 55 000 fr. par la diminution du droit de patente ; cette mesure ne prend pas position pour l'avenir.

Un précédent actionnaire. — Comment évaluez-vous vos valeurs roumaines et bulgares ?

M. l'administrateur-délégué. — Au cours du change et au cours des Bourses orientales. Sur ces postes, si ces pays se redressent, ce qu'il y a lieu d'espérer, nous aurons à récupérer des sommes assez intéressantes.

Le même actionnaire. — Quelle somme avez-vous engagée dans les valeurs roumaines ?

M. l'administrateur-délégué. — Nous avons 25.000 actions, qui valaient, à l'origine, 4 millions de francs français. Ces fonds ont été engagés à un moment où le change roumain valait de 28 à 29 centimes.

En ce qui concerne ces valeurs, il ne faut considérer qu'il y a là une perte réalisée. Nous n'avons pas vendu ces titres et n'avons pas l'intention de les vendre. Nous attendons une reprise de la Roumanie, ainsi que de la Bulgarie.

Un autre actionnaire. — Notre situation n'est pas brillante et il faut la suivre de très près. Il vaut cependant mieux, à mon avis, réduire le capital que de décider la liquidation.

Quant à dire que ce n'est pas ennuyeux pour les porteurs, dont certains ont payé leurs titres très cher...

Plusieurs actionnaires. — Nous ne demandons pas à être consolés ! (Rires.)

Un autre actionnaire. — Je ne vois pas l'intérêt qu'il peut y avoir de continuer une société qui ne fait plus d'affaires nouvelles, et qui se trouve virtuellement en état de liquidation.

Quant à la réduction du capital, il n'y a aucune raison qui l'impose, et je vois là, d'autre part, un certain intérêt pour les anciens administrateurs qui peuvent y voir une diminution des responsabilités qu'ils ont pu encourir. À ce point de vue, la réduction du capital peut être considérée comme un quitus aux anciens administrateurs.

Au point de vue des impôts, on paie des impôts sur les revenus, et comme nos actions ne rapportent rien, les impôts ne doivent pas être bien lourds !

M. l'administrateur délégué. — Vous faites erreur, monsieur. La patente diminuera par le fait de la réduction, car elle est en fonction du cantal social. Actuellement, nous payons 75.769 fr. 18 de patente. Si nous faisons la réduction, il en résultera une économie annuelle de 56.827 fr

Le même actionnaire. — 56.000 fr. sur 12 millions et demi, cela n'est pas très appréciable...

M. le président. — Nous avons intérêt à réduire les frais généraux, le plus possible.

Le même actionnaire. — La rémunération du conseil est-elle calculée globalement ou par personne ?

M. l'administrateur délégué. — Globalement.

Le même actionnaire. — Si vous réduisez le nombre des administrateurs, réduisez-vous proportionnellement la rémunération totale ?

M. l'administrateur délégué. — Oui, monsieur, c'est encore là une source d'économie. Croyez-moi, le poste d'administrateur de la Société n'est pas un poste enviable, c'est un poste de dévouement plutôt.

Aucun autre actionnaire ne demandant la parole, les résolutions ci-après, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité moins 142 voix.

Qui êtes-vous ? 1924

Bellanger (Robert), adm. Crédit frs.

Informations financières.
(*Le Petit Bleu*, 4 mars 1924)

Le Crédit français. — Il y a des morts qu'il faudrait qu'on tue ! Tout le monde croyait que cet établissement était définitivement enterré et voici que, renaissant de ses cendres, bien qu'il n'ait que cela du phénix, il propose à nos compatriotes, sur la demande d'un groupe brésilien, d'accepter le remboursement des actions dont ils sont porteurs (actions de la Banque hypothécaire de l'État de Sao-Paulo), à raison de 725 francs par titre. Or, la valeur liquidative de ce papier ne serait pas inférieure à 1.500 francs, d'après le dernier bilan de la Société.

Vous voyez la bonne affaire qu'ils feraient en acceptant, nos excellents compatriotes ! Mais, de la part du Crédit français, pouvait-on attendre autre chose ? — *Agence télégraphique parisienne.*

LES FONDS ROUMAINS
(*Le Petit Bleu*, 8 mars 1924)

Quand il s'agit d'étudier le paiement de leurs dettes, les Roumains n'hésitent pas à employer les grands moyens, avec la constance que l'on ne met qu'aux choses qui vous tiennent vraiment au cœur. Ils ont, d'ailleurs, manœuvré avec beaucoup d'habileté.

Ils n'ont pas dit crûment : « Nous ne payons pas ! » Ils ont, au contraire, manifesté leur vif désir de payer, mais après certaines formalités d'estampillage et production de pièces à n'en plus finir. Combien n'ont pu les fournir ! Puis, comme pour stimuler les retardataires, ils ont fixé une date extrême pour remplir les formalités exigées, déclarant forclos les porteurs qui n'auraient pas fait le nécessaire à cette date. Et voyez combien était grande l'envie du gouvernement roumain de payer ses dettes : à ces retardataires, il assignait un délai de trois jours !

Beaucoup n'ont pas eu connaissance de cet ultimatum — jusqu'ici c'étaient plutôt les créanciers qui en envoyaient à leurs débiteurs — beaucoup, par conséquent, se trouveront forclos, autrement dit perdront leur capital, augmenté des intérêts en souffrance.

Ah ! le gouvernement roumain peut se vanter de les « avoir eus », ses prêteurs français et belges, moins heureux que les prêteurs anglais, sans doute parce que les Roumains ont pour nous une vive sympathie !

On se souvient combien il fallut discuter pour obtenir un adoucissement aux exigences auxquelles nous faisons plus haut allusion, et quelles questions assez embarrassantes on eut l'occasion de poser à M. Bouilloux-Lafont, lorsque, sous le règne de M. Doumer, le gouvernement français décida d'assurer le paiement des coupons arriérés moyennant des livraisons de blés par le gouvernement roumain, M. Bouilloux-Lafont ayant été envoyé à Bucarest pour y négocier des achats de céréales, tandis que le Crédit français — ça fait toujours bien d'avoir eu pour président de son Conseil, un ministre ! — était chargé de l'estampillage des titres roumains, à l'exclusion des banques chargées depuis longtemps du service financier desdits emprunts.

Mais le Français — qu'on disait né — est, au contraire, sans malice ; il est même d'une remarquable endurance et d'une naïveté béate, puisque, après les brimades, les vexations infligées aux porteurs français de fonds roumains, il y a encore des Français qui sont tout prêts à souscrire à de nouveaux emprunts roumains.

LE CRÉDIT FRANÇAIS
se rappelle à l'attention par une proposition qu'il eût été préférable de se refuser à
faire.

(*Le Petit Bleu*, 21 mars 1924)

L'an dernier, à pareille époque, le Crédit français s'était chargé de recevoir les actions de la Banque hypothécaire et agricole de Sao Paulo des porteurs qui, répondant à une offre d'un groupe de capitalistes brésiliens accepteraient de céder leurs actions au prix de 500 francs, soit avec une majoration de 100 % du montant de 250 francs dont ces titres étaient libérés.

Cette offre était, d'ailleurs, plus séduisante en apparence qu'avantageuse en réalité : en effet, en tenant compte de l'actif social et de la tension du change brésilien, ce titre dont l'on offrait généreusement 500 francs, en valait 1.500.

Une offre analogue est faite aujourd'hui, toujours par l'intermédiaire du Crédit français, de racheter ces mêmes actions, mais cette fois à 725 francs ; il y a progrès comme on voit, mais il n'est que trop flagrant que les propositions actuelles du Crédit

français ne sont pas plus avantageuses que celles d'il y a un an. pour la raison que la valeur du titre s'établit aujourd'hui, par suite de la tension du change, entre 2.300 et 2.400 francs.

Que la Banque hypothécaire et agricole de Sao Paulo essaie de rapatrier son papier au meilleur compte, elle est dans son rôle : mais ce n'est guère celui d'un établissement de crédit français d'accepter de transmettre à la clientèle des propositions qui la lèsent sans aucun doute, et même dans des proportions considérables.

Cela appartient d'autant moins au Crédit français (ex-Banque Loste et Cie) qu'il a déjà bien trop de choses à se faire pardonner pour ajouter bénévolement un grief de plus aux précédents, déjà trop nombreux.

Car, il faut bien le dire, pas plus sous l'administration de M. Loste que sous celle de M. Paul Doumer, le Crédit français ne fut heureux dans le choix des valeurs qu'il patronna [...]

Encore faut-il se réjouir que M. Paul Doumer n'ait pas réussi, un peu avant la mobilisation, à réaliser une des plus néfastes idées de son règne : le rapprochement financier avec l'Autriche.

Quand on a un passé aussi chargé, il semblerait que l'on dût apporter plus de circonspection, à l'avenir, dans ses rapports avec la clientèle. Il faut croire que le Crédit français ne s'en est pas avisé, sans quoi on n'aurait pas aujourd'hui à relever le nouveau fait qui en a remis en mémoire de plus anciens, et qui n'étaient pas davantage à l'éloge de son souci de ne rien faire qui soit susceptible de léser les intérêts français.

Crédit français

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 23 juillet. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1923 qui font ressortir une perte de 9.311.738 fr. 39. La presque totalité de ce solde provient de la réduction opérée sur les actions de la Banque privée. Le rapport dit que la réorganisation et l'augmentation de capital de cet établissement ont été faites dans des conditions qui laissent espérer une reprise de ce poste important du bilan.

L'assemblée a donné acte de leur démission à MM. Privat-Deschanel, de Lalande, Superville, Varenne et Collette et donné *quibus* de leur gestion à tous les administrateurs pour l'exercice écoulé.

Elle a ratifié les nominations comme administrateurs de MM. Waringuez et Renout, nommés en remplacement de MM. Privat-Deschanel et de Lalande et pour la durée du mandat de ceux-ci. Elle a nommé administrateurs pour six ans, MM. de Croze et Ducoulombier.

Les opérations effectuées au cours de l'année 1923 ont eu pour objet, déclare le conseil dans son rapport, de diminuer l'ensemble des engagements passifs de la Société ; les divers comptes débiteurs, déduction faite des amortissements passés en cours d'exercice, accusent au 31 décembre 1923 une diminution de 8.877.480 fr. 52 ; d'autre part, les réalisations des titres composant le portefeuille se sont élevées, à cette même date, à 4.453.862 fr. 94.

En fin d'année, il a été procédé à une nouvelle évaluation des divers éléments de l'actif en se basant, pour les titres cotés, sur les cours pratiqués au 31 décembre, et en tenant compte, pour l'estimation des comptes débiteurs, des renseignements obtenus dans le courant de l'année.

Le rapport ajoute que les chiffres présentés représentent toujours une situation d'attente, le conseil ne pouvant dire si les amortissements effectués seront suffisants,

les divers comptes débiteurs figurant au bilan pour encore plus de 44 millions et les valeurs composant le portefeuille-titres atteignant environ 29 millions.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 305 :

Crédit français

Conseil : Waringuez, Renoult, de Croze, Ducoulombier, A. Dupont, de Maistre.

Crédit français
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1925)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Maistre, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924, qui font apparaître un solde net de 4.783 fr., qui vient en diminution des pertes antérieures s'élevant 9.311.738 fr.

L'année 1924 n'a pas sensiblement modifié situation de la société. Les efforts du conseil, comme pendant les deux exercices précédents, ont eu pour objectif, tout en surveillant les affaires dans lesquelles la société est intéressée, de faire rentrer le plus possible des créances. Depuis 1922, les engagements vis-à-vis des tiers ont diminué d'un peu plus de 26 millions ; le nombre des clients débiteurs, qui atteignait alors 715 pour 79.200.752 fr., a été ramené au 31 décembre 1924 à 342, représentant au bilan 40.525.847 fr.

Les opérations réalisées au cours de l'exercice, tant sur l'ensemble des comptes débiteurs que sur le portefeuille-titres et compte tenu des amortissements et libérations effectués pendant l'année, ont permis de réduire les engagements de 4.391.677 fr.

En raison de la situation d'un grand nombre des débiteurs, la rentrée des créances se continuera très lentement. Certaines peuvent ménager des surprises désagréables. On ne peut donc encore escompter une amélioration de la situation.

CRÉDIT FRANÇAIS
(*Le Petit Bleu*, 1^{er} juin 1926)

Crédit français. — L'exercice 1925 a laissé un léger solde créditeur de 5.323 fr. qui ramène à 9.301.691 francs le total des pertes à amortir. La situation sociale reste toujours difficile et la Société a dû demander à son principal créancier une remise importante de ses intérêts. Elle recherche avec lui un arrangement afin de pouvoir continuer son existence dans l'attente d'une reprise de certains éléments de l'actif ; mais si une entente n'intervenait pas sous peu, le conseil serait vraisemblablement amené à envisager la mise en liquidation de la Société. — (Radio.)

Crédit français
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

Le Crédit français, affaire moribonde dont vraisemblablement il ne restera bientôt plus que le souvenir, n'est plus coté ; les actionnaires réunis le 28 mai ont approuvé les comptes de 1925 faisant apparaître un insignifiant solde créditeur de 5.323 fr. (contre 4.723 fr.) ramenant à 9.301.692 francs le déficit antérieur.

CRÉDIT FRANÇAIS
(*Le Petit Bleu*, 16 novembre 1929)

Cet établissement continue à ne guère se remettre des années désastreuses

Les actionnaires du Crédit français se sont réunis en assemblée générale annuelle le 30 octobre écoulé. Ils n'ont certainement pas éprouvé grande satisfaction à apprendre que le dernier exercice social se soldait en bénéfice de 5.681 fr., résultat qui ramène la perte antérieure à 9.288.741 francs. À ce train, cette perte n'est pas près d'être effacée !

Dans son rapport, le conseil a rappelé que, depuis 1922, époque où la Société se trouvait en présence d'un passif considérable, il s'est efforcé de liquider dans les conditions les moins mauvaises possible les éléments d'actif dont la Société pouvait encore disposer.

Mais le Crédit français n'a pas de chance : le conseil avait pris contact avec certaines personnalités du monde des affaires, pour rechercher avec elles ce que l'on pourrait combiner pour un redressement de la Société, mais deux d'entre elles sont décédées au cours des pourparlers !

Seront-ils repris ? Il n'y en a aucune certitude ; mais s'ils l'étaient et, surtout, s'ils aboutissaient, les actionnaires seraient naturellement appelés à donner leur avis. Sans doute feront-ils plus sagement, en attendant, de ne pas caresser de trop beaux espoirs.

Ce n'est, d'ailleurs, pas d'aujourd'hui qu'ils sont fixés sur ce point. Le Crédit français fournit l'exemple, heureusement presque unique, d'un établissement de crédit qui, après avoir commencé sous de fâcheux auspices, a été administré de mal en pis et a ruiné beaucoup de ses clients sans devenir plus riche pour cela.

Sans reprendre son existence, année par année, il suffira de rappeler qu'il a pris la suite, en 1911, de la Banque Loste et Cie et, pas plus sous l'administration de M. J. Loste que sous celle de M. Paul Doumer, son existence ne fut brillante : les participations anciennes repassées à la nouvelle Société et les placements de celle-ci se valurent, et de trop nombreux ne valaient pas grand-chose ! Nommons la Banque hypothécaire et agricole d'Esprito Santo, les Alpes Bernoises, la Furka, la Ville de Bahia, l'Union minière et métallurgique, le Chemin de fer de la mer Noire, le Chemin de fer d'Akkermann, la Banque de commerce russo-française, la Banque commerciale et foncière des Balkans, la Banque de commerce privée de Pétrograd, et quelques autres.

Encore la clientèle du Crédit français l'échappât-elle belle ! Si M. Paul Doumer avait réussi le rapprochement qu'il s'employait à préparer à la veille de la mobilisation, elle aurait aujourd'hui un portefeuille qui ressemblerait plutôt à un sac de « clous » !

Le Crédit français n'était pas né sous une heureuse étoile ; on a pu s'en apercevoir à peu près tout le temps ! Lors d'une réorganisation, en 1919, M. Bouilloux-Lafont négocia entre autres le recouppement des titres roumains, opération dont l'on a pu dire qu'elle avait été surtout décidée pour donner aux porteurs l'illusion qu'on allait recommencer à leur payer ce qu'on leur devait ! Autre opération malheureuse : l'achat au prix fort de 45.900 actions de la Banque privée.

Aussi bien est-ce qu'à l'assemblée de juillet 1922, M. Privat-Deschanel, président du conseil du Crédit français ne déclarait pas que « l'on se borne à suivre les affaires qui sont engagées et à en tirer le meilleur parti possible. Il y en a de bonnes, ajoutait-il, mais cédas ! il y en a aussi de mauvaises ». Il faut croire, même, que celles-ci remportaient puisqu'au 31 décembre 1922, l'exercice se soldait par une perte de 35.928.491 francs.

On se souvient qu'en 1922, précisément, le Crédit français avait fait un premier pas vers la défaite finale, en cédant à la Banque du Rhin ce qu'il avait de meilleur, le plus

clair de ses éléments d'activité, sa branche commerciale avec toutes les installations qu'elle comportait aussi bien en province qu'à Paris même.

Pour amortir la perte de fin 1922, on réduisait le capital de 50 à 12 millions 1/2 en ramenant la valeur nominale des actions de 409 à 100 francs.

Les résultats du dernier exercice indiquent assez que la situation ne s'est guère rétablie depuis et, malgré cette amputation des trois quarts, la situation ne reste pas peu obérée : quand on est aussi mal paru...

« Le Ruy Blas. »

La politique et les "affaires"
A propos de M. Bouilloux-Lafont
par R. MENNEVÉE
(*Documents politiques*, janvier 1931)

C'est à l'assemblée du 2 juin 1921 que M. Maurice Bouilloux-Lafont entra, avec le groupe du même nom, au conseil d'administration du Crédit français. En 1920, les bénéfices nets de cette banque étaient encore de 3.957.000 fr., en légère augmentation sur l'exercice précédent. Après l'entrée du groupe Bouilloux-Lafont — et M. Maurice Bouilloux-Lafont étant personnellement administrateur —, les bénéfices de l'exercice 1921 tombèrent à 258.000 fr. ; puis l'exercice 1922 se solda par une perte de près de 36 millions, ce qui devait entraîner ultérieurement une amputation des trois quarts du capital et la débâcle du Crédit français.

LE CRÉDIT FRANÇAIS
(*Le Petit Bleu*, 9 juillet 1931)

Ne cote plus depuis fort longtemps, mais existe toujours. L'assemblée du 7 juillet a approuvé les comptes de 1930 se soldant par un bénéfice net de 2.125 fr. porté en déduction des pertes antérieures, ainsi ramenées à 9.278.123 fr.

Plus favorisée, l'entreprise avait réalisé l'an passé, un bénéfice de 2.812 fr. qui avait probablement reçu la même affectation. À la cadence d'un bénéfice annuel moyen de 2.500 francs, le passé fâcheux de l'entreprise sera complètement racheté dans quelque 3.700 ans...

(*Documents politiques*, mars 1932)

DOUMER, Paul
Président de la République.
Adresse : 15, boulevard Delessert, à Paris.

Président du conseil d'administration : Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériels pour chemins de fer et tramways, Crédit français (démissionnaire). (Cette banque a été dissoute par suite de résultats défavorables), Compagnie générale d'électricité, Société d'énergie électrique de Catalogne (1914), Union minière et métallurgique de Russie, Laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence (Belgique), Compagnies réunies des glaces et verres spéciaux du Nord de la France [Boussois], Compagnie générale radiotélégraphique.

(Il est probable que M. Doumer a dû démissionner de tous ces postes, au moins depuis son élection à la présidence de la République, mais nous n'en avons trouvé nulle part d'indication précise.)

PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS
EDITION 1932
(*Documents politiques*, mars 1932)

MICHEL, Louis [1871-1936]

Sénateur de Meurthe-et-Moselle [1820-1936]

Adresse : 58, rue de Vaugirard, à Paris (VI^e).

Membre de la Chambre de Commerce de Nancy.

Président du conseil d'administration : Constructions électriques de Nancy, Banque Renault (démissionnaire en septembre 1932. Société déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 20 janvier 1933).

Administrateur : Crédit français (dissout), Banque du Rhin (nommé en avril 1922. Société absorbée par la Banque d'Alsace-Lorraine), Banque privée (nommé à l'assemblée du 12 mai 1923. Société dissoute en janvier 1932), Tanneries de France (démissionnaire à l'assemblée du 15 octobre 1931), Usines de chaux hydraulique de Xeully, Forges et aciéries de Commercy, Journal « l'Est Républicain », Hauts Fourneaux de la Chiers, Omnium d'entreprises, Banque d'Alsace et de Lorraine (à la suite de l'absorption de la Banque du Rhin, assemblée du 17 décembre 1928, démissionnaire en octobre 1930, société en déconfiture et dissoute), Union financière luxembourgeoise (1929), Société lorraine des rotins filés (septembre 1930).

CRÉDIT FRANÇAIS
(*Le Petit Bleu*, 11 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire, réunie le 9 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, accusant un bénéfice de 4.350 francs venant en déduction des pertes antérieures qui s'élèvent à 9.269.785 francs.

CRÉDIT FRANÇAIS
(*Le Petit Bleu*, 30 octobre 1935)

L'assemblée centrale extraordinaire spéciale du 28 octobre a décidé l'échange des actions « A » à vote plural (10 voix par action) contre des actions nominatives du même jouissant dès cet échange d'un droit de double.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

BELLANGER, Robert-Bernard
Sénateur d'Ille-et-Vilaine

Adresses: 134, avenue Victor-Hugo, à Paris; 5, rue Dufrénoy, à Paris (XVI^e).

Administrateur : Forges et tréfileries Bellanger (nov. 1915) (devenue Automobiles Bellanger), Crédit français* (fusionné avec la Banque du Rhin, en juin 1922. M. Bellanger avait démissionné en mars 1922), Chantiers navals de l'Ouest* (démissionnaire le 25 juin 1928), Automobiles Bellanger frères (démissionnaire le 14 avril 1931), Société d'exploitation des Usines Bellanger *(1926, démissionnaire le 25 mars 1929).

* Renseignements fournis par M. Bellanger.

LA FINANCE AU PALAIS

L'affaire du Crédit français
(*Le Petit Bleu*, 13 avril 1937)

C'est l'histoire des procédés habiles et nouveaux employés par des banquiers condamnés, pour faire exercer par d'autres la profession qui leur est désormais interdite.

En 1933. la majorité des actions du Crédit français sont entre les mains d'un financier roumain nommé Eugène Iliesco qui les cède, pour 400.000 francs, à un petit orfèvre viennois du nom de Blumenfeld, à charge par lui de liquider le passif. Deux amis d'Iliesco restent auprès de ce dernier à cet effet : Armand Meunier, ex-lieutenant de Rochette, et un sieur Goldenhirsch, dit d'Orsel. Et dans la coulisse, ce sont ces deux hommes qui dirigent en fait la banque, ne signant jamais rien et laissant toute la responsabilité des affaires irrégulières à des malheureux subordonnés qui sont bombardés directeurs ou administrateurs avec des appointements variant de 1.500 à 3.000 francs.

Résultat : le 11 janvier 1936. après une perquisition ordonnée par la section financière, la banque est déclarée en faillite, laissant un passif de 20 millions environ. Meunier et d'Orsel prennent la fuite, mais les directeurs et administrateurs sont arrêtés ou inculpés d'escroquerie, abus de confiance, infraction à la loi de 1867, etc., etc.

Ils comparaissent hier devant la XI^e chambre correctionnelle, savoir : Blumenfeld, administrateur délégué, Marie, directeur, de Laborderie, directeur, Hervé Dubourg, directeur, puis administrateur unique et liquidateur.

Une vingtaine de parties civiles et le syndicat Olmès réclament 1 million environ de restitutions. M. l'expert Radiguet a reconnu la responsabilité matérielle des inculpés présents et M. le substitut Besson a regretté l'absence de Meunier et d'Orsel qui, d'après lui, sont les principaux coupables et les les grands bénéficiaires des détournements de titres et d'espèces.

Après plaidoiries de M^e Grémaud, Guyat, Franck, Frémont du barreau de Bruxelles. Kanhouy. Douard, Gautrat, René Gain et Delaisy, le jugement est renvoyé à quinzaine.

LA FINANCE AU PALAIS

L'affaire du **C**rdit français
(*Le Petit Bleu*, 27 avril 1937)

La XI^e Chambre correctionnelle a rendu son jugement a l'audience d'hier.

Pour escroquerie et abus de confiance Armand Meunier et Goldenhirsch, dit d'Orsel, qui sont en fuite, ont été respectivement condamnés à 4 ans de prison, 2.000 francs

d'amende et 3 ans. 1.000 francs ; Blumenfeld à 2 ans et 1.000 francs ; Hervé Dubourg à 13 mois, sursis et 1.000 francs ; Dewetz, par défaut, à 6 mois et 500 francs ; de Laborderic à 6 mois, sursis, et 500 fr. Marie a été relaxé.

Le syndicat Omnès se voit attribuer les 250.000 francs que Blumenfeld avait sur lui au moment de son arrestation, mais est débouté de ses conclusions tendant à faire allouer à la masse les 2 millions 1/2 détournés au préjudice des clients. Quant à ces derniers, M. l'expert Radiguet est désigné pour chiffrer exactement les réparations auxquelles ils ont droit.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 166 :

Crédit français

Conseil : Joseph de Lattre, pdt ; Y. Le Guellec, v.-pdt ; P. de Barros, G. Bricard, M. Engrand, F. Gillet, P. Lacaille, E. Nobécourt, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. P.-C. Mulquin, C. Castel.

Directeur général : M. Edmond Nobécourt.

Directeur : M. Edouard Vergnot.

Crédit français [Desfossés 1956/189]

S.A., 3 mai 1911.

Lattre (Joseph de)(1891-1957), 189 (pdt Crédit français), 1516 (Fabriköid), 1865 (Fr.-néerland. cult.), 1949 (pdt Tunisienne cult.).

Le Guellec (Yves), 189 (v.-pdg Crédit français).

Chateau (P.), 189 (Crédit français).

Francès (Jack), 145 (dg BGI-LH), 189 (Crédit français), 528 (Alsac. de particip. et de crédit)[Sofinco], 1118/1 (Nadella), 1457 (Verreries de Cognac et de Carmaux), 1781 (Soc. d'import. de bois exotiques), 1927 (Distill. Indochine).

Gillet (F.), 189 (Crédit français).

Guiard (Jean)[x/oo], 189 (Crédit français), 1498 (v.-dt Consortium produits chimiques et de synthèse).

Lacaille (Pierre)[1881-1964][Polytechnicien], 189 (Crédit français), 866 (Forges et fonderies St-Nicolas) [+ Niabang (caféiers au Cameroun)].

Laguiche (Bernard de)(1894-1972)[fils du général Pierre de La Guiche et d'Alix d'Arenberg, fille du président du Canal de Suez. Ép. Clotilde de Broglie][Anc. pdt Créd. fonc. colonial], 62 (Métropole-Incendie), 189 (Crédit français), 519 (SOFRAGI), 984 (Soc. générale Isothermos), 1838 (v.-pdt Sucrieries coloniales).

Reille (baron Ludovic), 145 (BGI-La Héning), 189 (Crédit français), 629 (*Études et exploit. min. Indoch.*), 827 (pdg Mines, fonderies et forges d'Alais), 1158 (Cie comm. et indus. du Midi), 1215 (Soc. pyrénéenne d'entrep. indus.), 2169 (Arjomari).

Nobécourt (Edmond)[x/oo](ép. Christiane Siégel), 189 (dga Crédit français), 1949 (Tunisienne cult.).

Reber (F.), 189 (dir. Crédit français), 2206 (Impr. Paul Dupont).

Mulquin (Paul *Carlos*)(ép. Marie-Thérèse Longepierre)(comm. cptes), 27 (comm. cptes Urbaine-Capitalisation), 36 (Urbaine-Vie), 40 (comm. cptes Lloyd-France-Vie), 41 (comm. cptes La France-Vie), 55 (comm. cptes Union-lard), 57 (comm. cptes Urbaine-Incendie), 61 (comm. cptes France-lard), 69 (Urbaine-Seine), 90 (Urbaine-Complémentaire), 127 (BPPB), 189 (comm. cptes Crédit frs), 221 (Sudameris), 269 (comm. cptes Imm. de La Pépinière), 453 (comm. cptes suppl. Cie africaine d'armement), 459 (comm. cptes suppl. Auxiliaire de navigation), 474 (commission vérif. cptes Suez), 570 (comm. cptes Minemet), 651 (Asturienne), 687 (comm. cptes Shell française), 727 (Finarep), 853 (Imphy), 1449 (St-Gobain), 1707 (comm. cptes Gén. Ind. textiles), 1721 (Cie gén. colonies), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.), 1846 (comm. cptes SCBSM), 1935 (GH Mumm), 2118 (BHV), 2202 (Impr. Georges Lang), 2213 (comm. cptes Libr. Hachette).

Charrier (H.), 189 (comm. cptes Crédit frs), 1020 (comm. cptes Ateliers GSP), 1594 (comm. cptes Grds Trav. métropolitains), 2047 (comm. cptes Cercle bleu), 2088 (comm. cptes Genvrain), 2100 (comm. cptes Ofco).

Lecouffe (P.), 189 (comm. cptes Crédit frs).

Participations : Comptoir d'escompte de paris, Banque parisienne pour le Maroc, Banque Catel, à Créteil.

Absorption Banque commerciale franco-belge (1950), Mines de l'Escarpelle et Union pour le crédit français, Guiard, Reber & C^{ie}, Y. Le Guellec.
